

Comité Vienne de basketball



Annuaire 2026-2027

ADRESSES ET NUMERO DE TELEPHONE.....	4
Comité départemental Vienne de Basket-Ball	4
Ligue régionale Nouvelle Aquitaine de Basket-Ball	4
Fédération française de Basket-Ball.....	4
COMED – commission médicale	4
Comité départemental olympique et sportif	4
COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL VIENNE DE BASKETBALL ..	5
Composition du comité directeur du comité départemental Vienne de basketball	5
Organisation du comité départemental Vienne de basketball	6
Salariés.....	7
Vérificateurs aux comptes	8
Présidents des clubs	9
Correspondants des clubs.....	11
Trésoriers des clubs	13
Correspondants techniques des clubs.....	15
Correspondants CDO des clubs	17
Correspondants mini et baby basket des clubs	19
Correspondants Licences	21
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES CHAMPIONNATS SENIORS, U21, U18 – SAISON 26/27	23
Dispositions générales.....	23
Dispositions particulières au championnat Pré-Régional Masculin	30
Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 2	31
Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 3	32
Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 4	32
Dispositions particulières au championnat Départemental Féminin 2	34
Dispositions particulières au championnat U18F et M.....	35
RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES (U15, U13) – SAISON 2026/27	37
Dispositions générales.....	37
Dispositions particulières aux championnats U15	41
Dispositions particulières aux championnats U13	43
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U11 – SAISON 2026/27	46
Dispositions générales.....	46
Dispositions particulières aux championnats U11	48
Dispositions particulières aux plateaux U9	52
Dispositions particulières aux plateaux U7	53
RECAPITULATIF DES REGLES DE PARTICIPATION PAR CATEGORIE D'AGE.....	54
TABLEAU DES SURCLASSEMENTS FFBB – SAISON 2026/27	55
REGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR PLAY – SAISON 2026/2027.....	56
Challenge du fair-play : règlement.....	56
REGLEMENT DU CHALLENGE CLUB "MEILLEUR ESPRIT SPORTIF" – SAISON 2026/2027	58
REGLEMENT DE LA COUPE DE LA VIENNE SENIORS ET JEUNES HENRI DARRIEUTORT – SAISON 2026/2027.....	60
REGLEMENT DES OFFICIELS - SAISON 2026/2027	65
REGLEMENT DE LA LEAGUE 3X3 VIENNE BASKET - SAISON 2026/2027	67

Organisation générale de la League 3x3 Vienne Basket	67
REGLEMENT CHALLENGE LOISIRS - SAISON 2026/2027	71
<i>REGLEMENTS INTER-DEPARTEMENTAUX - CHAMPIONNATS JEUNES – PHASE PPR</i>	73
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13F – Phase PPR	73
REGLEMENT PHASE QUALIFICATIVE DEPARTEMENTALE AU CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL EN U13 MASCULINS	75
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13M – Phase PPR.....	77
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15F – Phase PPR	79
REGLEMENT PHASE QUALIFICATIVE DEPARTEMENTALE AU CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL EN U15 MASCULINS	81
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15M – Phase PPR.....	83
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U18F – Phase PPR	85
REGLEMENT PHASE QUALIFICATIVE DEPARTEMENTALE AU CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL EN U18 MASCULINS	87
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U18M – Phase PPR.....	89
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U21M – Phase PPR.....	91
CALENDRIER SPORTIF - SAISON 2026/2027 PHASE 1 ET 2	93
CALENDRIER SPORTIF - SAISON 2026/2027 PHASE 3	94
CALENDRIER ADMINISTRATIF - SAISON 2026/2027.....	95
Réunions du comité directeur et de son bureau	95
Assemblées générales	95
DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFS – SAISON 2026/2027	96
Dispositions financières.....	96
DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFS – SAISON 2026/2027	100
Droits Engagement Championnats	100
Droits Engagement Coupe de la Vienne.....	101
TARIFS LICENCES 2026-2027	102
ANNEXE : SAISINE DE COMMISSION DISCIPLINE	103
ANNEXE : PLATEFORME SIGNALEMENT : JESIGNALE.FFBB.COM	105
ANNEXE : MÉMO SAISON 2026-2027	107
ANNEXE : POINTS DE VIGILANCE DE DÉBUT DE SAISON	110

ADRESSES ET NUMERO DE TELEPHONE

Comité départemental Vienne de Basket-Ball

Téléport 1 Arobase 2
2 Avenue du Futuroscope
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
☎ : 06 88 77 47 58
@ : secretariat_general@viennebasketball.org

Ligue régionale Nouvelle Aquitaine de Basket-Ball

14 Rue Cabanac
33800 BORDEAUX
☎ : 05 56 91 78 52
@ : ligue@naqbasket.fr

Fédération française de Basket-Ball

COMED – commission médicale

117 rue du château des rentiers
BP 403
75626 PARIS CEDEX 13
☎ : 01 53 94 25 00
☎ : 01 53 94 26 80
www.ffbb.com

Commission Médicale - Ligue Nouvelle Aquitaine de Basket-Ball
14 Rue Cabanac
33800 BORDEAUX
@ : medicale@naqbasket.fr

Comité départemental olympique et sportif

Téléport 1 Arobase 2
2 Avenue du Futuroscope
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

☎ : 05 86 28 00 10
☎ : 05 49 36 11 91
<http://vienne.franceolympique.com>

COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL VIENNE DE BASKETBALL

Composition du comité directeur du comité départemental Vienne de basketball

<i>Co-président</i>	Nicolas Tranchant	co-presidence@viennebasketball.org	
<i>Co-présidente</i>	Françoise Laurantin	co-presidence@viennebasketball.org	En charge du pôle compétition
<i>Vice-présidente</i>	Isabelle Courtin	icourtin@viennebasketball.org	En charge du pôle formation
<i>Vice-président</i>	Jean-Luc Ravenel	jeunesse@viennebasketball.org	En charge du pôle jeunesse
<i>Secrétaire général</i>	Stéphane Tastard	secretariat_general@viennebasketball.org	En charge du pôle administration
<i>Trésorerie</i>	Françoise Laurantin Sébastien Lumia	tresorerie@viennebasketball.org	
<i>Membre du bureau</i>	Gilles Lucquiaud	glucquiaud@viennebasketball.org	En charge de la commission Coupe de la Vienne
<i>Membre du bureau</i>	Corentin Babin	cbabin@viennebasketball.org	En charge de la commission des Officiels
<i>Elue</i>	Anne-Gaëlle Perichon	agperichon@viennebasketball.org	En charge du pôle Développement
<i>Elue</i>	Catherine Abascal	cabascal@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Cyrielle Bibault	cbibault@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	François Dieulangard	fdieulangard@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Karine Dufour	kdufour@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Maeva Fetis	mfetis@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Vanessa Regnier	vregnier@viennebasketball.org	
<i>Elue</i>	Louis Jacquet	ljacquet@viennebasketball.org	
<i>Elue</i>	Lilian Roudaut	lroudaut@viennebasketball.org	
<i>Elue</i>	Aurelia Grandguillotte	agrandguillotte@viennebasketball.org	

Organisation du comité départemental Vienne de basketball

Pôle compétition	Resp. : Françoise Laurantin	Membres
Sportive U13 à Seniors commission_sportive@viennebasketball.org 06 25 02 66 28	Françoise Laurantin	C. Bibault et G Lucquiaud
Basket 3x3 commission_3x3@viennebasketball.org 06 81 66 26 48	Louis Jacquet	V. Regnier, et C. Babin et N. Courtin (C)
Coupe de la Vienne coupe_vienne@viennebasketball.org 06 77 66 55 25	Gilles Lucquiaud	C. Abascal et I. Courtin L. Chantreau (C) et A. Granguillotte
Règlements commission_statuts_reglements@viennebasketball.org 06 25 02 66 28	Stephane Tastard	F. Laurantin, C. Bibault et K. Dufour
Qualifications licences86@viennebasketball.org 06 25 02 66 28 / 07 86 42 14 32	Françoise Laurantin Cyrielle Bibault	
Salles et terrains salles_et_terrains@viennebasketball.org 06 86 41 38 31	K. Dufour	C. Abascal et les élus de secteur
Pôle développement	Resp. : Anne-Gaëlle Périchon	Membres
Nouvelles Pratiques - Territoire Nord	Maeva Fédis	N. Tranchant
Nouvelles pratiques – Territoire Sud nouvelles_pratiques@viennebasketball.org	Anne-Gaëlle Périchon	N. Tranchant
Vivre Ensemble & Basket Loisirs	Anne-Gaëlle Périchon	N. Courtin(C), B. Brion (C),
Développement féminin 06 10 26 76 79	Jean Luc Ravenel	N. Tranchant et S. Tastard
Trophée du fair-play fairplay@viennebasketball.org 06 82 70 92 50	Karine Dufour	G. Lucquiaud
Pôle formation	Resp. : Isabelle Courtin	Membres
Technique et sélections	Isabelle Courtin et Aurelia Grandguillotte	N. Tranchant
Formation Officiels (Arbitres, OTM)	Isabelle Courtin et Lilian Roudaut	Gilles Lucquiaud, V. Regnier et M. Tastard (C), A. Riquet (C), N. Ravenel (C), L. Delhoume (C), M. Barbot (C), J. Lacroix (C)
Officiels cdo@viennebasketball.org 06 30 75 68 53	Corentin Babin	F. Laurantin, I. Courtin, G. Lucquiaud, L. Roudaut
Désignation des arbitres repartition_arbitres@viennebasketball.org 06 30 75 68 53	Corentin Babin	F. Laurantin

Pôle jeunesse	Resp. : Jean-Luc Ravenel	Membres
Baby – Mini jeunesse@viennebasketball.org 06 10 26 76 79	Jean-Luc Ravenel	C. Bibault, et M. Fétis
Basket Ecole jeunesse@viennebasketball.org 06 10 26 76 79	Jean-Luc Ravenel	C. Bibault, et M. Fétis
Sportive U11 jeunesse@viennebasketball.org 06 10 26 76 79	Jean-Luc Ravenel	C. Bibault, et M. Fétis
Pôle administration	Resp. : Stéphane Tastard	Membres
Secrétariat général secretariat_general@viennebasketball.org 06 15 82 15 86	Stéphane Tastard	C. Babin
Citoyenneté - RSO 07 78 24 58 44 citoyennete@viennebasketball.org	Maeva Fétis	
Communication communication@viennebasketball.org	Maeva Fétis	
Partenariats partenariats@viennebasketball.org	Nicolas Tranchant	S. Rivier (C), S. Tastard
Médecin medicale@viennebasketball.org	François Dieulangard	

Salariés

Conseiller territorial	Omar Habanne ohabanne@viennebasketball.org	06 63 33 96 32
Conseiller territorial	Florian Thomas fthomas@viennebasketball.org	07 70 35 07 25
Conseiller territorial Arbitrage	Maxence Carrazedo mcarrazedo@naqbasket.fr	07 71 83 36 30
Agent de développement	Marie Greffier Agent_developpement@viennebasketball.org	06 88 77 47 58
Agent de developpement – Technique	Clara Barbotin cbarbotin@viennebasketball.org	
Agent de developpement – Nouvelles Pratiques	Eva Paquereau epaquereau@viennebasketball.org	

Vérificateurs aux comptes

Fabre Fabrice	fabricefabre317@gmail.com	06 11 07 48 16
Merlière Anthony	anthony.merliere@yahoo.com	06 89 72 36 70



Présidents des clubs

N° club	Club	Nom et prénom	Portable	Adresse courriel
NAQ0086021	3X3 POITIERS	PASCAULT Vadim	06 61 53 61 21	3x3poitiers.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	LANGOUMOIS Catherine	06 99 08 30 80	asp86.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	CERQUEIRA Claudia	06 52 60 83 38	asbchatellerault.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	MONTIER Alexandra	06 19 76 67 27	asvouglaisienne.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONAI	FETIS Maéva	07 78 24 58 44	bccenonais.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	LALLEMAND Dalila	06 51 04 88 72	basketmorillon.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086018	CEP POITIERS	ANDRE Aurélien	06 78 39 26 36	ceppoitiers.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	cissebc.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086002	CIVRAY USC	PENNETIER Gael	06 60 03 11 88	civrayusc.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	FONTAINE Aline ARNAUD Guillaume	06 64 70 31 34 06 20 16 56 44	fontainebasket.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	AIRAULT Jennifer	06.58.24.16.57	gencaybb.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086005	ITEUIL US	ROGEON Julie HALLOUIN Marius	06 48 08 40 30 06 47 15 57 74	iteuilus.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	FRASCA Jeremy	06 47 66 35 85	migneauxancesbc.presidence@viennebasketball.org

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT HAUT POITOU BASKET BALL	GACHET Baptiste	06 88 70 15 75	mirebeaushpbb.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	SEUREAU Mickael	06.51.60.99.42	montamiseba.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086015	NEUVILLE BASKET CLUB	MONTGERMONT Julien	06 79 47 83 95	neuvillebcfjeps.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	VALLEE Sandrine LAISNARD Jean-Christophe	06 26 76 09 53 06 16 25 12 58	nouaillebasket.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BRACONNIER Anne	06 08 62 16 89	pmbc.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086022	POITIERS EC	GAUTRON Florent	06 74 47 12 77	pec.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086026	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD BC	CUNNEN Ken	06 76 47 23 00	pouziouxvouneuilbc.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086028	SMARVES BASKET	MALLET Julien	07 89 32 46 48	smarvesbasket.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	GUILLOT Catherine	06 72 85 48 38	stadepoitevinbb.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	BERTHOME-AMORY Marie GAUDICHEAU Richard	06 77 04 57 63 06 28 83 26 44	uschauvinoise.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	REQUENA Christophe	06 35 32 43 05	valvertbasket.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	CREANTOR Sylvana	07 67 18 58 11	ballonorangebux86.presidence@viennebasketball.org

Correspondants des clubs

N° club	Club	Nom et prénom	Portable	Adresse courriel
NAQ0086021	3X3 POITIERS	PASCAULT Vadim	06 61 53 61 21	3x3poitiers.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	LANGOUMOIS Catherine	06 99 08 30 80	asp86.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	OGIER Christophe	06 74 55 66 40	asbchatellerault.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	REDIN-BOUILLON Céline	06 98 18 03 69	asvouglaisienne.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONAI	SENNAVOINE Sophie	06 98 40 47 76	bccenonais.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	LALLEMAND Dalila	06 51 04 88 72	basketmorillon.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086018	CEP POITIERS	HARENCZYK Cécile	06 21 90 43 12	ceppoitiers.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	RANDRIANAMPIZAFY Matthieu	06 67 88 03 46	cissebc.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086002	CIVRAY USC	GIN Alexandre	06 30 02 84 04	civrayusc.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	FONTAINE Aline	06 64 70 31 34	fontainebasket.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	JAMAULT Violaine	06 38 60 76 12	gencaybb.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086005	ITEUIL US	GRANIER Laura	06 11 84 17 42	iteuilus.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	CHAINTE Pauline	06 68 44 49 26	migneauxancesbc.correspond@viennebasketball.org

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT EN HAUT POITOU BASKET BALL	EESTERMANS Rémi	06 65 76 39 90	mirebeaushpbb.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	GUERIN PELTIER Emma	06 23 87 22 32	montamiseba.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086015	NEUVILLE BC FJEPS	CAILLAUD Xavier	06 62 93 75 08	neuvillebcfjeps.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	Sandrine VALLEE	06 26 76 09 53	nouaillebasket.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BRUNET Christine	06 70 74 65 88	pmbc.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086022	POITIERS EC	COURTIN Isabelle	06 80 78 74 25	pec.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086026	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD BC	CARLE Emilie	06 19 21 22 57	pouziouxvouneuilbc.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086028	SMARVES BASKET	REGNIER Vanessa	06 87 25 98 91	smarvesbasket.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	LAURANTIN Françoise	06 23 79 57 37	stadepoitevinbb.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	GUILBAUD Alexandre	06 33 79 16 93	uschauvinoise.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	LEFEBVRE Marjory	06 44 28 72 41	valvertbasket.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	CREANTOR Maaryjname	06 63 80 80 72	ballonorangebux86.correspond@viennebasketball.org

Dispositions générales

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral et aux règlements sportifs et généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Dates et horaires

La programmation des rencontres est sous l'autorité de la commission sportive départementale qui a reçu délégation dans ce domaine par application des règlements généraux de la FFBB.

Le groupement sportif recevant fixe les horaires de ses rencontres à domicile via les demandes de dérogation sur FBI V2. Le groupement sportif visiteur ne doit pas poser de dérogation sur une rencontre ayant lieu à l'extérieur.

Les horaires des rencontres devront être connus au moins :

15 jours à l'avance pour la première et la seconde journée ;

30 jours à l'avance pour toutes les autres journées.

Vendredi	U18, U21	Entre 19h30 et 21h00
	Séniors	entre 20h00 et 21h00.
Samedi	U18	10h30/11h avec accord des deux clubs, si possibilité de gymnase.
	U18 et U21	Entre 13h30 et 19h30
	Séniors	Entre 18h30 et 21h00.
Dimanche	U18	Entre 10h00 et 11h00 et de 13h30 à 15h30.
	U21 et seniors	Entre 10h30 et 11h00 le matin et entre 13h00 et 17h00 l'après- midi en respectant les temps de trajet de l'équipe adverse pour le dernier match.

Pour les championnats, les horaires suivants sont autorisés :

Modification d'horaire

La Commission Sportive délégataire a qualité pour modifier l'horaire et/ou la date d'une rencontre.

En cas de changement d'horaire déjà saisi via FBI V2, la commission sportive se réserve le droit de refuser ou d'accepter cette modification. En cas d'acceptation, elle le notifie au groupement sportif adverse (si le délai est inférieur à 30 jours) et à la CDO.

Les clubs doivent saisir l'horaire de leurs rencontres dans FBI V2 au moins 30 jours avant la date prévue. Une fois saisi et conforme aux horaires autorisés, cet horaire devient l'horaire officiel de la rencontre.

Sauf exceptions dûment justifiées, aucune dérogation n'est acceptée dès lors que la CDO a prononcé une ou plusieurs désignations sur la rencontre en cause.

Toute demande de modification effectuée moins de 30 jours avant la date initiale de rencontre est facturée au club demandeur du montant selon les dispositions financières en vigueur.

Il est possible d'effectuer une seule demande de dérogation pour l'ensemble de la saison sportive afin qu'une équipe joue à domicile régulièrement au même horaire. Cette demande devra être effectuée par courrier auprès de la commission sportive délégataire avant la première rencontre de championnat.

Une rencontre disputée à un horaire modifié sans accord de la commission sportive délégataire est perdue par pénalité par les 2 équipes.

La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi, et prévoir 2h30 pour les matchs U18 et Senior) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer.

Afin de limiter les risques de dépassement d'horaire, la plage horaire pour les matchs U18, U21, Senior passe à 2h30 par match.

La commission sportive délégataire **se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.**

La commission sportive délégataire est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.

Demande de remise de rencontre

Un groupement sportif ayant un joueur sélectionné pour une compétition FFBB ou blessé en sélection, peut demander, après avis du médecin régional ou départemental, la remise d'une rencontre de Championnat ou de Coupe. La remise est de droit lorsque le joueur appartient à la catégorie d'âge du championnat ou de Coupe pour le compte duquel est faite la demande de remise.

La commission sportive délégataire est seule compétente à apprécier la nécessité d'une remise de rencontre sollicitée par un club en dehors des hypothèses expressément prévues par le présent règlement.

Lorsqu'un club a connaissance d'un événement entraînant un manque d'effectif (voyage scolaire, ...) et empêchant une équipe de jouer une rencontre à la date prévue, il doit en informer la commission sportive délégataire et l'autre club concerné par cette rencontre. La rencontre doit alors être avancée, le report est refusé.

Pour tout report, il convient de joindre en premier lieu la commission sportive délégataire. Si le report est accordé, la commission sportive délégataire effectue la saisie dans le module en ligne FBI V2.

En cas d'épidémie, de plusieurs malades dans une même équipe, ou de plusieurs blessés(es) dans une même équipe, des certificats médicaux doivent être adressés à la commission sportive délégataire afin de justifier cette situation. Dans le cas contraire, le report n'est pas accordé.

Une pénalité prévue aux dispositions financières en vigueur est appliquée lorsque les délais impartis pour la saisie de l'horaire d'une ou plusieurs rencontres dans le module en ligne FBI V2 ne sont pas respectés par le groupement sportif chargé de la saisie.

Forfaits

Le groupement sportif qui déclare forfait doit, dans le meilleur délai et par les moyens les plus rapides, informer :

La commission sportive concernée par téléphone **et par mail** pour un forfait tardif.

Pour un forfait normal, le confirmer par courrier électronique ;

L'adversaire ;

La commission des officiels ;

Les arbitres directement s'il s'agit d'un forfait de dernière minute.

Lorsqu'une équipe déclare forfait au match aller sur terrain adverse, cette équipe joue obligatoirement la rencontre retour chez son adversaire.

Tout groupement sportif qui déclare forfait sera pénalisé d'une pénalité financière prévue aux dispositions financières en vigueur, et doit régler au comité l'intégralité des frais d'arbitrage si les arbitres se sont déplacés.

L'équipe qui reçoit doit, en cas de forfait de l'équipe visiteuse, établir une feuille de marque E Marque correctement remplie en précisant le forfait et doit l'exporter comme toute autre feuille E Marque via FBI.

Si l'équipe visiteuse déclare forfait lors de la rencontre retour, elle devra dédommager l'équipe adverse de ses frais de déplacement (selon le barème ligue, 40 centimes du kilomètre, frais de péages routiers, de location d'un véhicule ou d'utilisation de trois véhicules privés) induits par la rencontre aller.

En cas de forfait tardif (après le vendredi midi qui précède la rencontre), le groupement sportif déclarant forfait doit informer les commissions compétentes qui examinent ces forfaits et appliquent les pénalités financières prévues au règlement (dispositions financières en vigueur).

Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait, est déclarée forfait général pour la suite de la compétition, sous réserve que ces rencontres aient fait l'objet d'une notification spécifique.

Participations des joueurs et entraîneurs

Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.

Règles de participation

Nombre de joueurs : 10 maximum

Equipe 1 Senior : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **3 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 5 licences C du club porteur minimum
- Entente : licence OCT, OC-AST : **3 maxi**, - 5 licences C du club porteur minimum

Equipe 1 U18 - U21 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **5 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum
- Entente : licence OCT, OC-AST : **5 maxi**, - pas de minimum de licence C du club porteur

Equipes réserves U21 – U18 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum
- Entente : licence OCT, OC-AST : **2 maxi**, - pas de minimum de licence C du club porteur

Surclassement :

- Le surclassement de Type D est obligatoire.

Brulés :

- Equipes qui évoluent en championnat régional NAQ : le nombre de brulés par équipe
Region : 7
- Equipes qui évoluent en championnat départemental CD86 : le nombre de brulés par
équipe : 5

Les joueurs des catégories U18M, U18F, U21(F et M) et séniors (M et F) ne peuvent pas participer à plus de 2 rencontres par week-end. Le week-end s'entend du vendredi soir au dimanche soir.

Le nombre de brûlé(e)s est de 5 en catégories jeunes et séniors.

Les joueurs non brûlés (5) ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe de leur club évoluant au niveau de championnat immédiatement inférieur.

Au cours du même week-end, seulement 5 joueurs de l'équipe réserve sont autorisés à participer à une rencontre de l'équipe première s'ils doivent également prendre part à la rencontre de l'équipe réserve.

En cas d'infraction, l'équipe réserve est déclarée perdante par pénalité et une pénalité financière prévue par les dispositions en vigueur est appliquée.

Tout entraîneur d'une équipe de catégorie jeune à sénior doit **être majeur, et** régulièrement qualifié au moment de la rencontre, et titulaire d'une licence 0, 1, 2 ou OL, 1L, ou 2L, s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur ou entraîneur adjoint. En cas d'absence d'entraîneur, le rôle entraîneur-joueur, est toléré par le comité Vienne Basketball, avec une licence OC, 1C, 2C.

Procédures et situations particulières

Le groupement sportif recevant a obligation de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le club recevant désigne un délégué pour chaque rencontre. Toute rencontre ne respectant pas cette disposition ne peut débiter.

La fonction de délégué de club n'est pas cumulable avec celle de marqueur ou de chronométreur.

Lorsqu'une rencontre est interrompue avant son terme par l'arbitre pour raison de terrain impraticable, la commission sportive délégataire est seule habilitée à se prononcer sur l'issue à y donner.

Si la commission sportive délégataire relève que les faits amenant à interrompre la rencontre ne sont pas du fait de l'un des groupements sportifs disputant la rencontre, la rencontre est à jouer dans sa totalité. La commission sportive délégataire fixe alors une date avant laquelle la rencontre doit avoir lieu, les deux groupements sportifs concernés devant ensuite s'accorder sur le jour et l'horaire de la rencontre. Le jour de et l'horaire de la rencontre doivent être ensuite validés par la commission sportive délégataire.

Si la commission sportive délégataire relève que les faits amenant à interrompre la rencontre sont du fait de l'un des groupements sportifs disputant la rencontre (négligence, oubli, volonté de mettre fin à la rencontre, ...), la rencontre est déclarée perdue par pénalité pour ce groupement sportif.

Equipes d'entente : la composition d'une équipe d'entente doit comporter au moment de chaque rencontre au moins trois joueurs de chacun des clubs constituant l'entente. Une équipe d'entente ne respectant pas cette disposition voit la rencontre perdue par pénalité à son détriment.

Feuille E-Marque

La feuille e-Marque V2 est obligatoire pour les rencontres de toutes les catégories de U18 à Séniors.

La feuille de Marque ou un ordinateur conforme au cahier des charges de l'e-Marque est remis par l'organisateur aux officiels de table de marque, dès leur arrivée.

L'entraîneur, ou son représentant, remet au marqueur soit la liste actualisée, soit le trombinoscope téléchargé depuis l'application FBI avec liste complète des joueurs et entraîneurs.

Le club recevant fournit le fichier Import de la rencontre téléchargée sur FBI, selon les modalités du cahier des charges de l'e-Marque.

Aucun ajout de joueur n'est autorisé après la signature des entraîneurs qui valide le début de la rencontre. Chaque entraîneur doit s'assurer de la bonne liste de joueurs

avant de signer. Si l'ajout d'un joueur est constaté après la signature des entraîneurs, la rencontre est perdue par pénalité pour l'équipe fautive.

Après clôture et signature par l'arbitre de la feuille de marque, et à l'exception des rubriques "résultat final" et "équipe gagnante" qui peuvent être rectifiées par la commission sportive du comité départemental, après enquête, aucune rectification, modification, ajout, etc. ne peut être effectué sur le document électronique (e-Marque).

Un officiel inscrit au verso de la feuille de marque ou sur la feuille e-Marque ne peut l'être qu'au titre d'une seule fonction (arbitre, officiel de table de marque ou responsable organisation).

Dispositions spécifiques à l'e-Marque

Les données enregistrées au cours de la rencontre sont simultanément enregistrées sur le disque dur de l'ordinateur ainsi que sur le support de stockage externe fourni par l'équipe visiteuse.

Les officiels doivent être en possession d'un tel support (clé USB, ...) lors de leur déplacement. Il incombe par ailleurs à l'organisateur de la rencontre de toujours avoir à disposition un support de stockage externe qu'il peut, le cas échéant, confier aux officiels ou utiliser comme support de sauvegarde.

Les modalités d'utilisation de ce support sont prévues dans le cahier des charges de l'e-Marque.

La perte des données de l'e-Marque

La perte temporaire

Un incident technique, une panne de matériel peut entraîner la perte temporaire des données. Dans ce cas, l'arbitre est tenu de suspendre la rencontre.

Le marqueur doit alors :

Récupérer les données en insérant le support externe de stockage sur un nouvel ordinateur (l'intégralité des données sera ainsi récupérée) ;

Ou, imprimer les données enregistrées et continuer la prise sur la feuille de marque papier.

Il revient à l'arbitre d'apprécier, avec les capitaines des équipes, la durée de la suspension de la rencontre qui ne devra pas excéder une heure.

La perte définitive.

En cas de perte définitive des données, l'arbitre apprécie si les données peuvent ou non être reprises au format papier (début de rencontre) ou doit prendre la décision d'arrêter la rencontre. Il doit transmettre un rapport détaillé à la Commission Sportive du Comité et à la Commission de Discipline compétente.

Fin de la rencontre

A la fin de la rencontre, le club recevant doit envoyer une archive contenant l'ensemble des documents concernant la rencontre (fichier export.zip). Cette archive doit être envoyée vers un serveur de la Fédération Française de Basket-ball via Internet.

Si la salle dispose d'une connexion internet, l'envoi s'effectue en cliquant sur le bouton « Envoyer » dans l'onglet « Clôture de match » à la fin de la rencontre C

Si la salle ne dispose d'une connexion Internet, l'envoi s'effectue en fermant la rencontre et le logiciel e-Marque. Une fois qu'une connexion Internet est

établie, il faut rouvrir la rencontre via le logiciel et procéder en suivant le point 5.9.2.

Si l'ordinateur e-Marque ne peut pas être connecté à Internet dans la salle, il faut copier le fichier de la rencontre export.zip sur un support de stockage externe (clé USB, ...), puis, depuis un autre ordinateur connecté à Internet, se rendre sur le site de la FFBB, puis soit cliquer sur le pavé e-Marque (partie bloc-notes de la page d'accueil du site), soit sélectionner l'onglet FFBB, puis OTM, puis e-Marque. L'envoi s'effectue en sélectionnant le fichier export.zip sur le support de stockage externe (bouton « parcourir ») et en validant. Il convient d'attendre que le message de confirmation de l'envoi s'affiche.

Le groupement sportif recevant doit s'assurer que la feuille de marque électronique est exportée et que le résultat de la rencontre est enregistré dans FBI au plus tard le dimanche à 21h00. Si l'export automatique de la feuille ne met pas à jour le score de la rencontre, il appartient au groupement sportif recevant de procéder à la saisie manuelle du résultat avant cette échéance. Tout résultat non saisi ou toute feuille de marque non exportée à cette date entraînera l'application d'une pénalité financière au groupement sportif fautif (voir dispositions financières en vigueur).

Le groupement sportif doit conserver toutes les archives de rencontres E marque sur l'ensemble de la saison sportive (historique au format PDF, etc...). À tout moment de la saison sportive, la commission sportive délégataire peut exiger la mise à disposition de ces données.

Classement – Attribution des points

Pour une rencontre gagnée : 2 points ;

Pour une rencontre perdue ou perdue par défaut : 1 point ;

Pour une rencontre perdue par pénalité ou par forfait : 0 point.

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat Pré Régional Masculin (PRM) issu du championnat sénior de la saison sportive précédente.

Organisation

Le championnat prend la forme d'une poule unique avec matchs aller et retour.

Champion

L'équipe classée première à l'issue de ce championnat est déclarée championne de la Vienne Pré Régional Masculin.

Montée

L'équipe classée première et éventuellement celle classée deuxième accèdent à la catégorie R3 de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de basket-ball.

Descente

L'équipe classée dernière est reléguée en championnat départemental masculin 2. Des relégations supplémentaires peuvent avoir lieu si une ou plusieurs équipes sont reléguées du championnat régional.

Nombre d'équipes par club

Aucun club ne peut avoir deux équipes dans ce championnat. En conséquence, l'équipe la mieux classée est maintenue en Pré Régional Masculin pour la saison suivante. Consécutivement à une descente de championnat Régional Masculin 3, l'éventuelle équipe réserve du club est reléguée automatiquement.

Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

Toutes les équipes seniors masculines engagées, à l'exception des équipes évoluant en Pré-Régional Masculin, participent à une phase de brassage de septembre à décembre. À l'issue de cette phase, la commission sportive départementale CD86 constitue les championnats DM2, DM3 et DM4 selon les résultats sportifs et le nombre d'équipes engagées. Elle est habilitée à adapter l'organisation des compétitions afin de garantir leur bon déroulement.

Organisation

2 ou 3 poules de brassage en première phase selon le nombre d'équipes engagées, avec match aller uniquement ou aller-retour selon le nombre d'équipes engagées dans cette catégorie.

En cas d'inscription multiple d'un même club sur les poules de brassage, les équipes auront des listes personnalisées.

Les poules de niveau issues des rencontres aller sont ensuite transformées en poule championnat Départemental Masculin, D2 phase 2 pour le niveau le plus fort, D3 pour le niveau moyen, et D4 pour le niveau le plus faible.

Composition

Après la phase de brassage de septembre à décembre, le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat Départemental Masculin 2 (DM2), en phase 2, de janvier à mai.

Nombre d'équipes par club

Une seule équipe d'un club par niveau en championnat Départemental Masculin 2 est autorisée si un championnat Départemental Masculin 3 est organisé. Si aucun championnat Départemental Masculin 3 n'est organisé, un club peut engager plusieurs équipes en championnat Départemental Masculin 2. Ces équipes sont alors soumises à la règle des équipes personnalisées.

Champion

L'équipe classée première du niveau D2 à l'issue du championnat est déclarée champion Départemental Masculin D2 de la Vienne.

Montée

L'équipe classée 1^{ère} du championnat Départemental Masculin D2 à l'issue de ce championnat accède au Pré Régional Masculin. Selon les repêchages qui pourraient avoir lieu en championnat Régional Masculin 3, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent accéder à la catégorie Pré Régional Masculin.

Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu

entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 3

Organisation

Après la première phase de brassage DM2 phase 1, dans la mesure où un nombre suffisant d'équipes s'engage, la poule départementale Masculin 3 (DM3) peut être créée, de janvier à mai.

En cas de demande d'inscription d'une nouvelle équipe en championnat senior, la commission départementale se réserve la possibilité d'ajouter l'équipe à partir de la phase 2.

Champion

L'équipe classée 1ère à l'issue de ce championnat est déclarée champion Départemental Masculin 3 de la Vienne.

Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 4

Organisation

- Après la première phase de brassage DM2 phase 1, dans la mesure où un nombre suffisant d'équipes s'engage, la poule départementale Masculin 4 (DM4) peut être créée, de janvier à mai.

En cas de demande d'inscription d'une nouvelle équipe en championnat senior, la commission départementale se réserve la possibilité d'ajouter l'équipe à partir de la phase 2.

Champion

L'équipe classée 1ère à l'issue de ce championnat est déclarée champion Départemental Masculin 4 de la Vienne.

Toutes les équipes seniors féminines engagées, participent à une phase de brassage de septembre à décembre.

À l'issue de cette phase, la Commission Sportive départementale constitue les championnats PRF, et DF2 selon les résultats sportifs et le nombre d'équipes engagées. Elle est habilitée à adapter l'organisation des compétitions afin de garantir leur bon déroulement.

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat Pré Régional Féminine (PRF).

Organisation

Le championnat prend la forme de deux phases, une première en brassage en aller simple jusque mi-décembre, et la seconde par niveau, une poule PRF phase 2 et une poule D2 en rencontres aller-retour.

En cas d'inscription multiple d'un même club sur les poules de brassage, les équipes auront des listes personnalisées.

En deuxième phase, aucun club ne peut y engager deux équipes ; en conséquence, l'équipe étant la mieux classée de la phase 1 évoluera en championnat Pré-Régional Féminin phase 2, et la seconde équipe évoluera en championnat Départemental Féminin 2.

Championne

L'équipe classée première à l'issue du championnat PRF phase 2 est déclarée championne de la Vienne Pré Régional Féminine.

Montée

A la fin des rencontres de championnat l'équipe classée première accèdent au championnat Régional Féminine 3.

Un repêchage exceptionnel de la ligne NAQ peut proposer une deuxième montée pour l'équipe classée deuxième.

Brulées

La liste des 5 brûlées doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

Organisation

Après la phase de brassage de septembre à décembre, le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat Départemental Féminin 2 (DF2), en phase 2, de janvier à mai.

Composition

La poule Départementale Féminine 2 (DF2) est composée d'après la phase de brassage seniors féminines de septembre à décembre, les 6 premières équipes du brassage montent en Pré régionale (PRF), et les équipes restantes participent à un championnat Départementale Féminine 2 (DF2).

Nombre d'équipes par club

Dans le cas où un championnat Départemental Féminin 2 est créé, aucun club ne peut y engager deux équipes ; en conséquence, l'équipe étant la mieux classée de la saison phase 1 évolue en championnat Pré-Régional Féminin, et la seconde en championnat Départemental Féminin 2.

En cas de demande d'inscription d'une nouvelle équipe en championnat senior, la commission départementale se réserve la possibilité d'ajouter l'équipe à partir de la phase 2.

Championne

L'équipe classée première à l'issue de ce championnat est déclarée champion de la Vienne Départemental Féminin 2.

Brulées

La liste des 5 brûlées doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat départemental U18F et M.

Organisation

En parallèle au phase Pré région interdépartementale, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux.

Les équipes masculines souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

Eventuellement, en fonction du règlement interdépartemental 27/27, les équipes classées secondes en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord, seront invitées à faire un tournoi de qualification au championnat Interdépartemental de niveau 2 (2 places supplémentaires).

Aucun championnat interdépartemental féminin de niveau 2 n'étant organisé en phase 2, les équipes féminines évoluant en championnat départemental ne sont pas concernées par un accès à ce niveau de compétition.

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région, seulement les équipes U18M, qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront.

Pour les équipes féminines, une nouvelle phase de brassage sera organisée afin de permettre la rencontre des équipes issues des différentes poules ainsi que des équipes de Pré-Région remises à disposition du Comité.

Selon les effectifs et les possibilités d'organisation avec les autres comités, une compétition ou des rencontres interdépartementales pourront être mises en place. Les modalités seront précisées par le Comité avant le début de la phase 2.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

Champion

Le titre de championne de la Vienne U18F sera déterminé en début de saison en fonction de la formule retenue par la commission sportive Comité de la Vienne.

En cas de championnat avec un autre département, l'équipe déclarée champion de la Vienne Excellence sera l'équipe **qui termine première de la poule forte de cette compétition.**

Si plusieurs poules de U18F existent, un titre de championne Excellence, un titre de championne Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés, aux équipes du CD86 qui termineront premières de leurs poules.

En U18M l'équipe terminant 1ère de la poule forte en mai sera champion de la Vienne. Si plusieurs poules de U18M existent, un titre de champion Excellence (D1), un titre de champion Promotion Excellence (D2), voire Honneur (D3) et promotion d'Honneur (D4) sont décernés.

Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur dans le département d'origine de l'équipe concernée.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés

Montée

Pour les équipes masculines, l'équipe 1ère de la poule forte U18M, mi-décembre, devra participer au championnat interdépartemental en janvier.

Pour les équipes féminines, il n'y a pas de montée en championnat interdépartemental.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES (U15, U13) – SAISON 2026/27

Dispositions générales

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral et au règlement de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Généralités

Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.

Les équipes de jeunes U15, U13 participant à un championnat ou à une coupe doivent obligatoirement être accompagnées par un membre majeur licencié à la FFBB.

Tout entraîneur d'une équipe de U13 à U15 doit être régulièrement qualifié avec une licence OC, 1C, 2C s'il est entraîneur-joueur, 0, 1, 2 socles avec certificat médical à jour s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, ou OL, 1L, ou 2L.

La défense de zone est interdite jusqu'en catégorie U15 incluse. L'application de la technique de jeu de défense homme à homme (ou défense individuelle tout terrain) **est obligatoire**. En cas de contestation d'un club, le club pourra envoyer un signalement à la commission sportive. Après observation du comité CD86, une sanction pourra être appliquée (exemple : match perdu par pénalité)

Règles de participation

Nombre de joueurs : 10 maximum

Equipes U13 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **3 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum
- Entente : OCT, OCAST : : **3 maxi**. pas de minimum de licence C du club porteur

Equipe 1 U15 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **5 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum
- Entente : OCT, OCAST : **3 maxi**. pas de minimum de licence C du club porteur

Equipes réserves U15 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum
- Entente : OCT, OCAST : **2 maxi** pas de minimum de licence C du club porteur

Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

Brulés :

- Equipes qui évoluent en championnat régional NAQ : le nombre de brulés par équipe
Region : 7
- Equipes qui évoluent en championnat départemental CD86 : le nombre de brulés par
équipe : 5

Aucun joueur de la catégorie U13 ne peut participer à plus d'une rencontre officielle dans le même week-end sportif (le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir).

Un joueur des catégories U15 ou U14 peut participer à deux rencontres par week-end sportif mais uniquement pour des compétitions de la catégorie U15.

Tout club engageant plusieurs équipes dans un même championnat, de même niveau est soumis à la règle des équipes personnalisées. La liste des joueurs composant chaque équipe doit parvenir à la commission sportive jeunes avant le début du championnat.

Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison, sauf demande écrite à la commission sportive et à la commission statuts, règlements et qualifications.

Tout entraîneur d'une équipe de catégorie jeunes doit **être majeur, et régulièrement qualifié** au moment de la rencontre, et titulaire d'une licence 0, 1, 2 ou OL, 1L, ou 2L, s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur ou entraîneur adjoint.

Pour les entraîneurs mineurs, il doit être accompagné sur le banc, par un adulte licencié (licence 0, 1, 2 ou OL, 1L, ou 2L). En cas de non-respect, un rappel à la règle sera fait au club de l'entraîneur mineur.

Le cumul de rôle entraîneur-joueur est interdit.

Brulé(es)

Tout club engageant plusieurs équipes dans des championnats de même catégorie d'âge mais de niveau différent, doit fournir à la commission sportive correspondante la liste des 5 joueurs-ses "brûlés(es)" des différentes équipes avant le début du championnat.

Dates et horaires

Les rencontres doivent être jouées aux jours et horaires prévus.

La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.

En toute hypothèse, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date

officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.

Les horaires sont tous saisis sur FBI.

Pour les championnats, les horaires suivants sont autorisés :

Samedi	U13 et U15	10h30 ou 11H00 avec accord des deux clubs via FBI
	U13	Entre 13h00 et 18h30
	U15	Entre 13h00 et 19h
Dimanche	U13 et U15	10h30 – 11h00
	U15, U13	13h ou 14 h

Les clubs ont la possibilité après entente préalable et accord de la commission sportive Jeunes d'inverser ou d'avancer les rencontres (saisir sur FBI : demande de dérogation).

En cas de problème de dernière minute, si un match n'a pas lieu pour raison de forfait ou de retard d'équipe une feuille de match doit être établie mentionnant la cause du forfait ou du retard.

Feuille E-Marque

La feuille e-Marque V2 est obligatoire pour les rencontres de toutes les catégories **U13 et U15**. Se référer au même chapitre dans les dispositions générales championnats séniors, U18F, U18M, et U21.

Forfaits

Le groupement sportif qui déclare forfait doit, dans le meilleur délai et par les moyens les plus rapides, informer :

La commission sportive concernée par **téléphone et par mail**, pour un forfait tardif. Pour un forfait normal, le confirmer par courrier électronique ;

L'adversaire ;

La commission des officiels ;

Les arbitres directement s'il s'agit d'un forfait de dernière minute.

Lorsqu'une équipe déclare forfait au match aller sur terrain adverse, cette équipe joue obligatoirement la rencontre retour chez son adversaire.

Tout groupement sportif qui déclare forfait sera pénalisé d'une pénalité financière prévue aux dispositions financières en vigueur, et doit régler au comité l'intégralité des frais d'arbitrage si les arbitres se sont déplacés.

L'équipe qui reçoit doit, en cas de forfait de l'équipe visiteuse, établir une feuille de marque E Marque correctement remplie en précisant le forfait et doit l'exporter comme toute autre feuille E Marque via FBI.

Si l'équipe visiteuse déclare forfait lors de la rencontre retour, elle devra dédommager l'équipe adverse de ses frais de déplacement (selon le barème ligue en vigueur, frais de péages routiers, de location d'un véhicule ou d'utilisation de trois véhicules privés) induits par la rencontre aller.

En cas de forfait tardif (après le vendredi midi qui précède la rencontre), le groupement sportif déclarant forfait doit informer les commissions compétentes qui examinent ces forfaits et appliquent les pénalités financières prévues au règlement (dispositions financières en vigueur).

Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait est déclarée forfait général pour la suite de la compétition, sous réserve que ces rencontres aient fait l'objet d'une notification spécifique.

Dans tous les cas, le club recevant envoie la feuille électronique e-Marque, et en saisit le résultat sur le module FBI..

1. Organisation

En parallèle à la phase Pré région, pour l'accession à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux. Les équipes masculines souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

Eventuellement, en fonction du règlement interdépartemental 27/27, les équipes classées secondes en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord, seront invitées à faire un tournoi de qualification au championnat Interdépartemental de niveau 2 (2 places supplémentaires).

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. Celles-ci pourront s'engager en octobre, mais ne pourront pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

Classement

Il est attribué :

- 0 point pour forfait ou pénalité ;
- 1 point pour une défaite ;
- 2 points pour une victoire.

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

Ballons

Les ballons utilisés sont de taille 6 pour les filles, 7 pour les garçons, la hauteur des paniers est de 3,05m.

Mixité

La mixité est interdite.

Temps de jeu et prolongation

La durée des rencontres est de 4 périodes de 10 minutes, la mi-temps est de 10 minutes

En cas de score paritaire en fin de rencontre, une prolongation d'une durée de 5 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation.

Brûlés

Le nombre de joueurs-ses brûlés(ées) est de 5 par équipe.

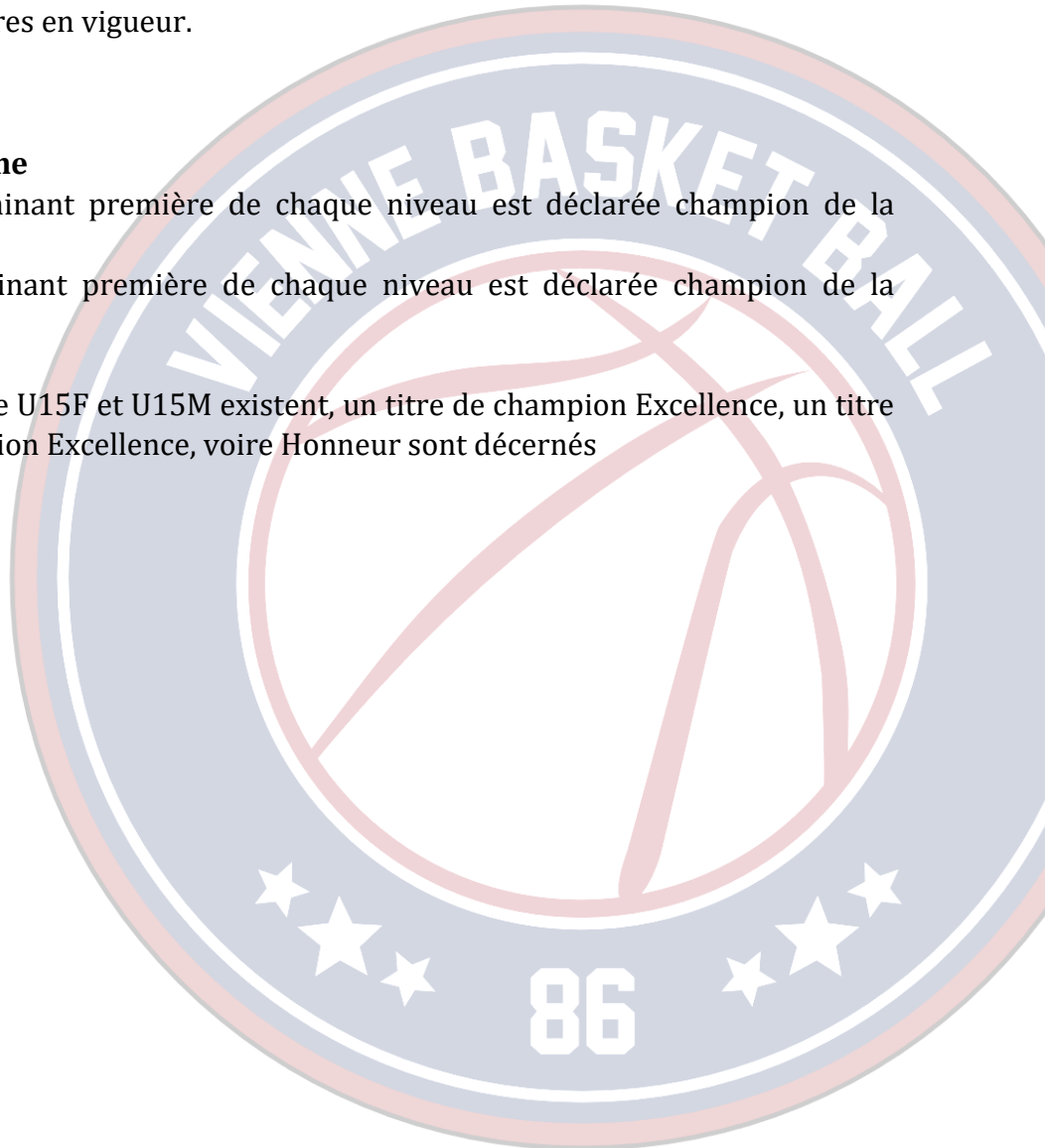
La liste des 5 brûlés(es) et les listes personnalisées doivent être transmises à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de ces listes en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

Champion et championne

L'équipe U15M terminant première de chaque niveau est déclarée champion de la Vienne.

L'équipe U15F terminant première de chaque niveau est déclarée champion de la Vienne

Si plusieurs poules de U15F et U15M existent, un titre de champion Excellence, un titre de champion Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés



1. Composition des équipes

Chaque équipe de club se compose obligatoirement de cinq joueurs au minimum et de dix au maximum.

Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U13 ou dans la catégorie U11 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.

En catégorie U13, seulement 3 licences C1, C2 ou OCT sont autorisées

1.1. L'entraîneur inscrit sur la feuille de match doit être licencié auprès de la FFBB. La licence de type dirigeant n'est pas compatible avec la fonction d'entraîneur.

Le trombinoscope des licences doit être présenté aux officiels dirigeant la rencontre.

La mixité est autorisée. Les équipes mixtes participent obligatoirement au championnat garçons.

Ballons, terrain et panneaux

Un ballon de basket taille n° 6 est utilisé pour les rencontres.

Les rencontres se déroulent sur un terrain aux dimensions normales, la hauteur des panneaux est fixée à 3.05m.

Temps de jeu

Pour les équipes masculines, pour les deux premières phases, phase 1.

La durée de la rencontre est de 4 périodes de 10 minutes, la mi- temps est de 10 minutes.

pour la deuxième et troisième phase, phase 2 et 3,

pour la D1, la durée de la rencontre est de 4 périodes de 10 minutes, la mi- temps est de 10 minutes.

pour les autres divisions départementales, la durée de la rencontre est de 4 périodes de 8 minutes, la mi- temps est de 10 minutes.

Pour les équipes féminines, pour toutes les phases,

la durée de la rencontre est de 4 périodes de 8 minutes, la mi- temps est de 10 minutes.

Garçons	Phase 1	D1, D2 et +	4 x 10min
	Phase 2 et 3	D1	4 x 10min
		D2 et +	4 x 8min.
Filles	Phase 1, 2, 3	D1, D2 et +	4 x 8min

Règles

La présence de 5 joueurs par équipe est exigée pour débiter de la rencontre.

En cas de score paritaire en fin de rencontre une prolongation d'une durée de 3 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation

Défense "homme à homme" ou "fille à fille"

La défense de zone et la zone presse sont interdites.

Une défense est dite de zone si les joueurs se contentent d'occuper des espaces prédéfinis dans la zone restrictive ou en périphérie de celle-ci.

La défense "homme à homme" est privilégiée. Chaque joueur prend indifféremment en charge la défense individuelle sur un adversaire, et ne doit pas rester statique dans la zone réservée pour apporter une aide défensive.

L'aide défensive reste ponctuelle, et les prises à deux (trappes) momentanées sont autorisées.

Comment éviter que les joueurs défendent en zone : favoriser le jeu rapide en attaque pour retarder la mise place de cette défense de zone, une attaque large et en mouvement avec renversement du jeu, associée à l'utilisation du tir à mi-distance, permet d'éviter ce regroupement défensif adverse source de contestations et de confusions.

Afin de favoriser le bon déroulement du jeu et l'application de cette règle défensive, la communication entre les 2 entraîneurs-coachs reste la priorité pour maintenir un bon esprit sportif

En cas de contestation d'un club, En cas de contestation d'un club, le club pourra envoyer un signalement à la commission sportive. Après observation du comité CD86, une sanction pourra être appliquée (exemple : match perdu par pénalité)

Lors des **remises en jeu en zone arrière**, l'arbitre ne touche pas la balle sauf en cas de faute ou de retour en zone.

Organisation et classement

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accession à l'interdépartemental ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux.

Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent

s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre.

Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat

Interdépartemental de niveau 2.

Eventuellement, en fonction du règlement interdépartemental 27/27, les équipes classées secondes en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord, seront invitées à faire un tournoi de qualification au championnat Interdépartemental de niveau 2 (2 places supplémentaires).

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. Les engagements peuvent être réalisés en octobre, cependant ces équipes ne peuvent pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

Il est attribué :

- 0 point pour forfait ou pénalité ;
- 1 point pour une défaite ;
- 2 points pour une victoire.

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

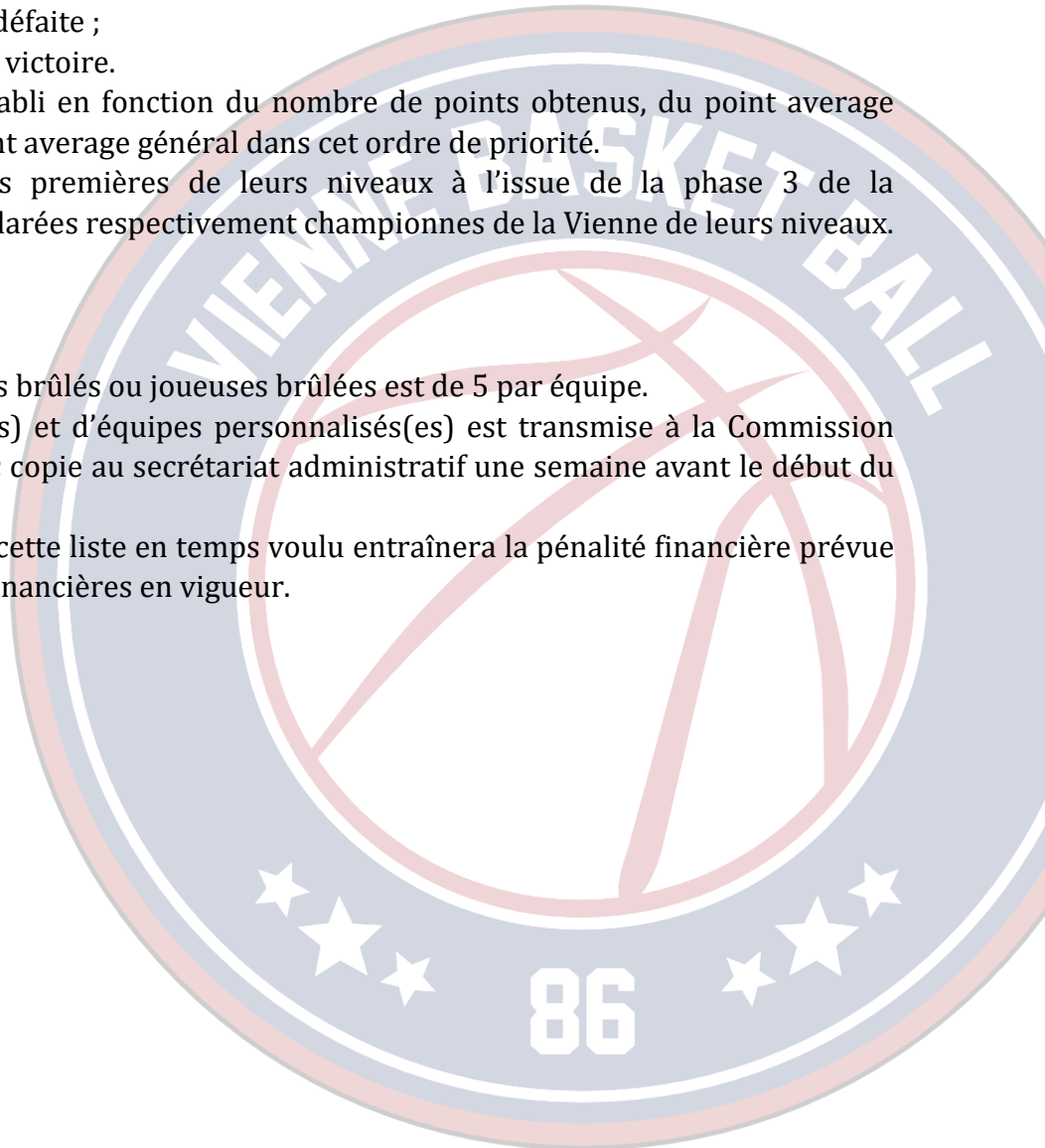
Les équipes classées premières de leurs niveaux à l'issue de la phase 3 de la compétition sont déclarées respectivement championnes de la Vienne de leurs niveaux.

Brûlés

Le nombre de joueurs brûlés ou joueuses brûlées est de 5 par équipe.

La listes de brulés(es) et d'équipes personnalisés(es) est transmise à la Commission Sportive Jeunes, avec copie au secrétariat administratif une semaine avant le début du championnat.

La non-réception de cette liste en temps voulu entraînera la pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U11 – SAISON 2026/27

Dispositions générales

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral

Généralités

- Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.
- Les équipes de jeunes U11 et U9 participant à un championnat ou des plateaux doivent obligatoirement être accompagnées par une personne de plus de 16 ans licenciée à la FFBB ou un membre majeur également licencié à la FFBB. Cette personne doit figurer sur la feuille de marque en tant qu'entraîneur assistant.
- Tout entraîneur d'une équipe de U9 à U11 doit être régulièrement qualifié avec une licence 0, 1, 2 socles avec questionnaire santé ou certificat médical à jour si besoin, s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, ou OC, 1C, 2C s'il est entraîneur joueur, ou OL, 1L, ou 2L pour un entraîneur joueur loisir.
- La défense de zone est interdite. L'application de la technique de jeu de défense homme à homme (ou défense individuelle tout terrain) est obligatoire.
- En cas de contestation d'un club, un technicien se déplacera pour observer les rencontres qui suivent. Si les faits sont avérés, la rencontre est déclarée perdue pour l'équipe fautive.
- En cas de récidive, la sanction est match perdu avec pénalité.
- Aucun joueur de la catégorie U9, U11 ne peut participer à plus d'une rencontre officielle dans le même week-end sportif (le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir).
- Tout club engageant plusieurs équipes dans un même championnat, de même niveau est soumis à la règle des équipes personnalisées. La liste des joueurs composant chaque équipe doit parvenir à la commission jeunesse avant le début du championnat.
- Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison, sauf demande écrite à la commission sportive Jeunes et à la commission statuts, règlements et qualifications.

Dates et horaires

- Les rencontres doivent être jouées aux jours et horaires prévus.
- La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.
- En toute hypothèse, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.
- Les horaires sont tous saisis sur FBI.
- Tout horaire non saisi est imposé par la commission sportive délégataire et ne peut pas faire l'objet d'une demande de modification.
- Les clubs ont la possibilité après entente préalable et accord de la commission sportive Jeunes d'inverser ou d'avancer les rencontres (saisir sur FBI : demande de dérogation).

En cas de problème de dernière minute, si un match n'a pas lieu pour raison de forfait ou de retard d'équipe une feuille de match doit être établie mentionnant la cause du forfait ou du retard.

Les plages horaires disponibles pour les rencontres U11 sont les suivantes :

- Samedi : 12H30 -> 17H00
- Dimanche : 10H30 -> 12H30

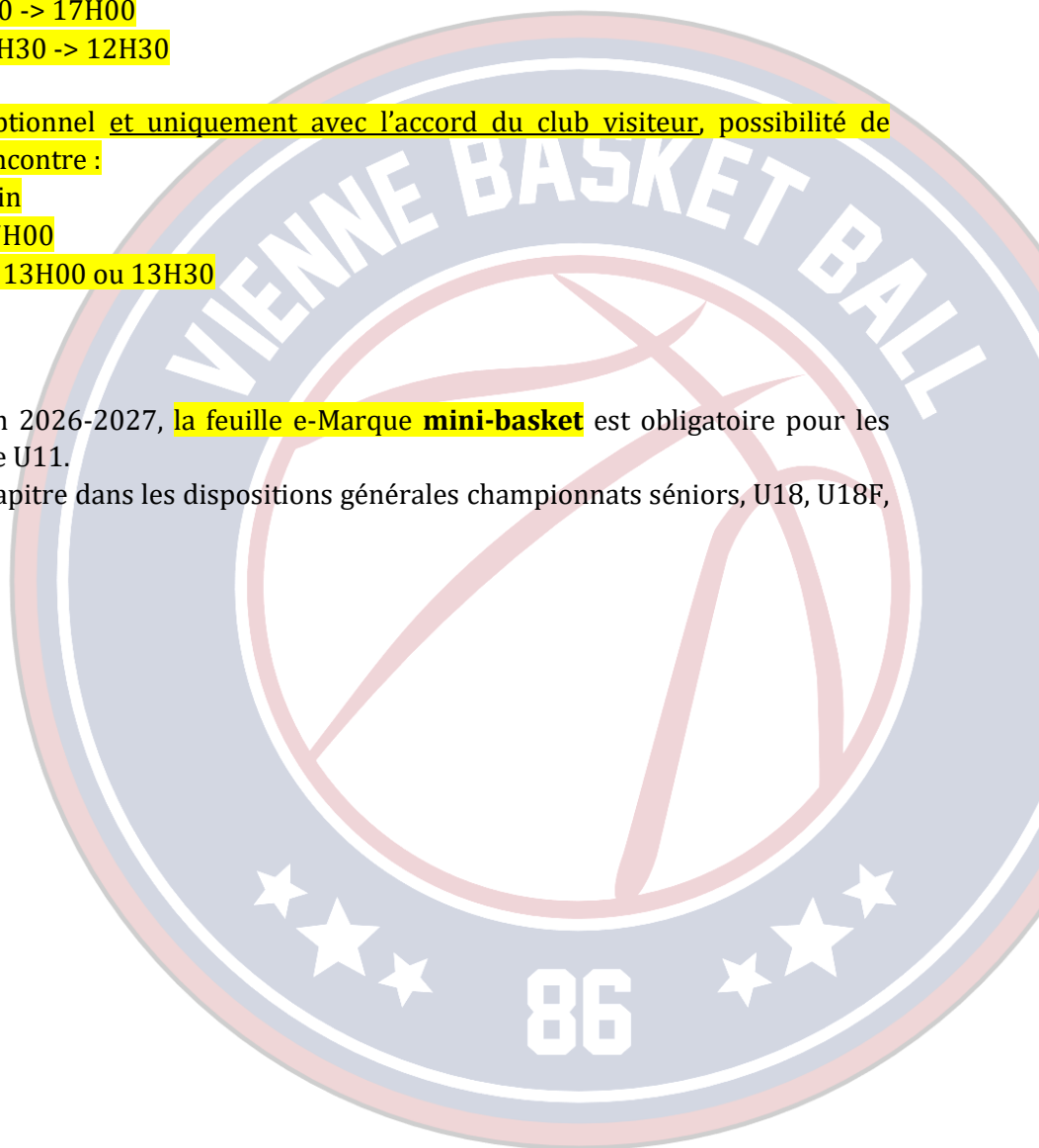
Toutefois, à titre exceptionnel et uniquement avec l'accord du club visiteur, possibilité de positionner une rencontre :

- Le samedi matin
- Le samedi à 17H00
- Le dimanche à 13H00 ou 13H30

Feuille E-Marque

A compter de la saison 2026-2027, la feuille e-Marque **mini-basket** est obligatoire pour les rencontres de catégorie U11.

Se référer au même chapitre dans les dispositions générales championnats séniors, U18, U18F, et U21.



Dispositions particulières aux championnats U11

1. Esprit U11

1. Avant chaque rencontre, une courte entrevue doit avoir lieu entre les deux encadrants et le ou les arbitres pour permettre de s'accorder sur l'arbitrage, les tolérances en fonction du niveau de jeu de chaque équipe.
2. Encadrer des U11, c'est avant tout les encourager en ayant un discours positif, une attitude pédagogique et bienveillante des adultes (entraîneurs, arbitres et spectateurs).
3. Les qualités physiques, athlétiques et techniques des jeunes joueurs ainsi que leur capacité à lire et comprendre le jeu doivent être développées. C'est pourquoi la règle où chaque joueur doit jouer 2 périodes est importante.
4. L'échauffement fait partie de la rencontre. L'entraîneur se doit d'encadrer ce temps de pratique avant la rencontre.
5. Selon les catégories proposées par le comité départemental Vienne de basketball lors de chaque phase, l'engagement des équipes en championnat U11 pourra se faire en catégorie masculine, féminine ou mixte. Toutefois, dès lors qu'un championnat féminin est proposé et qu'un club dispose d'au moins 7 licenciées féminines dans la catégorie U11, il ne sera possible d'engager une ou plusieurs équipes en catégorie mixte qu'à la seule condition d'engager à minima une équipe en championnat féminin.

Aucun classement n'est publié pour les différents championnats. Cependant, les membres de la commission jeunesse du comité utiliseront les classements à leur disposition sous FBI en fin de première phase afin de rééquilibrer les différentes poules en deuxième phase.

2. Encadrement

1. Afin de proposer un encadrement de qualité auprès des catégories jeunes, **chaque entraîneur d'équipe U11 devra participer aux 2 rassemblements organisés par la commission jeunesse et technique.**
2. Un coach de moins de 16 ans doit obligatoirement être accompagné par un adulte licencié sur la feuille de match.

3. Composition des équipes

1. Chaque équipe de club se compose obligatoirement de cinq joueurs au minimum et de huit au maximum.
2. Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U11 ou dans la catégorie U9 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.
3. L'entraîneur inscrit sur la feuille de match doit être licencié auprès de la FFBB. La licence de type dirigeant n'est pas compatible avec la fonction d'entraîneur.
4. Les licences doivent être présentées aux officiels dirigeant la rencontre.
5. La mixité est autorisée selon les restrictions imposées par le point 1.5 des présentes dispositions. Les équipes mixtes participent alors au championnat garçons.

4. Ballon, terrain et panneaux

1. Un ballon de basket taille n° 5 est utilisé pour les rencontres.
2. Les rencontres se déroulent sur un terrain aux dimensions normales, la hauteur de l'anneau des panneaux de mini- basket est fixée à 2,60 mètres du sol.
3. A compter de la deuxième phase, les équipes placées dans la poule la plus forte disputeront leurs rencontres sur des panneaux dont l'anneau se situe à 3,05 mètres du sol.
4. Lorsqu'un joueur manque de puissance, la distance entre la ligne des lancers-francs et la verticale du panneau peut être avancée jusqu'à 4 mètres, en bonne entente entre les coachs et les arbitres de la rencontre.

5. Règles

1. La présence de 4 joueurs par équipe est exigée pour débiter de la rencontre.
2. La défense regroupée sous le panier et les prises à 3 ou à 4 sont interdites. Seule la défense "homme à homme" ou "fille à fille" est autorisée.
3. La rencontre est découpée en 6 périodes de jeu de 4 minutes. Le changement de côté s'effectue à la fin de la troisième période.
4. A la fin de la rencontre, tous les joueurs doivent avoir participé au jeu pendant au moins deux périodes complètes (voir cas particulier).
5. Chaque entraîneur dispose de 4 temps morts par rencontre.
6. Un joueur faisant quatre fautes personnelles est éliminé de la rencontre.
7. Si un joueur est blessé ou sorti pour 4 fautes, la période de jeu est comptabilisée pour lui et pour son remplaçant.
8. Les fautes sur tir sont sanctionnées par un, deux ou trois lancers-francs, en fonction de la réussite ou non du panier.
9. Un lancer-franc de réparation est accordé à un joueur pour chaque faute qu'il subit à partir de la cinquième faute d'équipe adverse **au sein d'un même quart temps**.
10. La règle du panier à trois points est appliquée.
11. La pose et l'utilisation de toute "forme d'écran" est interdite.

6. Temps de jeu, prolongation

1. Le jeu se déroule en temps réel (temps décompté).
2. Une rencontre se compose de 6 périodes de 4 minutes, avec une pause de 2 minutes entre chaque période. Le changement de côté se produit à la fin de la 3ème période et donne lieu à une mi-temps de 5 minutes.
3. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, le match nul existe. Il n'y a pas de prolongation.

7. Arbitrage

1. Les arbitres adoptent un arbitrage pédagogique adapté à la catégorie U11.
2. **Les arbitres sont là pour accompagner la progression technique des joueurs tout au long de la saison ; en ce sens, les règles de base (marcher, reprise de dribble, fautes flagrantes) doivent être sanctionnées avec une certaine tolérance selon le niveau des participants, mais ne doivent en aucun cas être ignorées.**
3. Les arbitres doivent faire preuve de bienveillance et de pédagogie dans l'application des règles **des 3 secondes dans la raquette et des 5 secondes pour la remise en jeu. Les règles du retour en zone et des 24 secondes ne sont pas appliquées.**

4. Les arbitres doivent faire la gestuelle et expliquer rapidement les coups de sifflet pour permettre aux joueurs de comprendre les règles.
5. Dans cet esprit, les arbitres doivent toucher la balle avant toute remise en jeu, y-compris en zone arrière.
6. Les arbitres ne touchent pas la balle en zone arrière sauf sur les fautes et sur les changements. Cette règle pourra cependant être adaptée au niveau de jeu des joueurs ; pour les débutants, et notamment en début de saison, on privilégiera les explications claires des coups de sifflet à la rapidité des remises en jeu.
7. Lancer-francs : en fonction de la taille et la puissance du joueur, la ligne de lancer-franc peut être avancée. De même, le franchissement de ligne par le tireur ne sera pas sanctionné sauf s'il s'agit d'un acte volontaire pour s'assurer du rebond.

8. Gestion des temps de jeu

Le bon sens doit prédominer quant à la gestion de temps de jeu des joueurs.

En-dehors du cas particulier d'une équipe ne présentant que 4 ou 5 joueurs, les règles suivantes devront être prises en compte (hors blessure ou problème médical) :

- Un joueur ne peut pas enchaîner quatre quart-temps à la suite
- Tant que tous les joueurs n'ont pas disputé au moins 2 quart-temps complets, pas de changement autorisé en cours de période :
 - Effectif de 6 joueurs : pas de changement sur les 3 premières périodes
 - Effectif de 7 ou 8 joueurs : pas de changement sur les 4 premières périodes.

1. Grilles d'entrée en jeu

1.1. A six joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x		x			
2	x		x			
3	x	x				
4	x	x				
5		x		x		
6		x		x		

NB : 2 périodes complètes par joueur sur les 3 premières périodes obligatoires, les 2 dernières sont libres. On joue 8' minimum et 16' maximum.

A sept joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x		x			
2	x		x			
3	x		x			
4	x	x				
5		x		x		
6		x		x		
7		x	x			

NB : ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite.

1.2. A huit joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x			x		
2	x		x			
3	x		x			
4	x			x		
5		x		x		
6		x		x		
7		x	x			
8		x	x			

Ces tableaux ne sont qu'un support pour aider les coachs lors de leurs rencontres du week-end à planifier les entrées en jeu de leurs joueurs ou joueuses. Il ne s'agit en rien d'une obligation à reproduire les tableaux ci-dessus.

Dispositions particulières aux plateaux U9

1. Rencontres U9

Chaque équipe de club est composée au minimum de trois joueurs.

Les matchs se jouent en 3 contre 3.

Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la FFBB dans la catégorie U9 ou dans la catégorie U7 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.
L'entraîneur doit avoir pris connaissance du règlement Mini basket.

Rappel : Il faut être majeur ou accompagné par une personne majeure licenciée pour encadrer une équipe de jeunes.

Les licences devront être présentées aux organisateurs du plateau.

Les équipes peuvent être mixtes.

Ballons, terrain et panneaux

Un ballon de basket taille n° 5 est utilisé pour les rencontres.

Les rencontres se déroulent sur la largeur d'un terrain normal, la hauteur de l'anneau des panneaux de mini- basket est fixée à 2,60 mètres du sol.

La distance entre la ligne des lancers-francs et la verticale du panneau est fixée à 4 mètres. En cas de besoin, cette ligne est matérialisée par une bande adhésive.

Règles

Chaque équipe dispose de 3 joueur(se)s sur le terrain.

Toutes les formes de défense sont possibles. Seule la défense regroupée sous le panier est interdite.

Temps de jeu et prolongation

Le jeu se déroule sans arrêt de chronomètre.

La rencontre se compose de 1 période de 6 minutes.

Contestations, litiges et jury

Il n'y a pas de réclamation en mini – basket. Chaque dirigeant doit faire preuve de la plus grande sportivité.

Il n'y a pas de faute antisportive ni de faute technique, ni de faute disqualifiante. Le traitement éducatif de l'attitude antisportive d'un joueur est privilégié à la sanction. En réparation, le ballon est donné à l'équipe adverse.

Un entraîneur n'ayant pas une attitude sportive peut être sanctionné d'une faute technique, réparée selon les dispositions réglementaires du code de jeu.

Plateaux

Les rencontres U9 sont organisées sous forme de plateaux, regroupant plusieurs clubs.

Les plateaux peuvent se dérouler indifféremment le samedi matin et/ou le samedi après-midi, selon disponibilité des gymnases des clubs organisateurs, charge aux clubs visiteurs de faire le nécessaire pour se rendre disponible sur les horaires proposés.

Chaque club s'engageant en école de mini-basket propose au moins deux dates auxquelles il peut recevoir les autres équipes.

Si un club ne dispose pas d'une salle adaptée à cette manifestation, il peut prendre contact avec un club voisin avec lequel la mise à disposition d'une salle est envisageable.

Un ou plusieurs plateaux seront organisés spécialement pour les U7 avec des ateliers pour clôturer un ou plusieurs matchs.

Des affiches annonçant la manifestation seront disposées 2 semaines avant la date du plateau dans le gymnase, de façon à être vue par les parents, sans omettre de communiquer sur le plateau et sont publiées sur le site du comité départemental Vienne de basket-ball.

Les clubs accueillant les plateaux rédigent un compte rendu (voir annexe) et le transmettent au président de la commission baby du comité départemental Vienne de basketball.

Toutes les équipes jouent quatre matchs si possible.

Un goûter convivial clôture le plateau.

Dispositions particulières aux plateaux U7

Les plateaux U7 sont avant tout un temps ludique entre les licenciés des différents clubs. Il est donc proposé des ateliers, ensuite un temps de rencontres en 3 contre 3 de 4 minutes.

Une réflexion autour de leur organisation et leur déroulement sera effectuée en début de saison.

RECAPITULATIF DES REGLES DE PARTICIPATION PAR CATEGORIE D'AGE

Catégorie d'âge	Nombre de joueurs par equipe	Nombre de licence mutée sur equipe 1 (ou assimilée (1))	Nombre de licence mutée sur equipe réserve (ou assimilée (1))	Nombre de brulés par equipe Region / Inter - départemental	Nombre de brulés par equipe Départemental
U7 / U9	3	-	-	-	-
U11	8	3	-	-	4
U13	10	3	2	7	5
U15	10	5	2	7	5
U18	10	5	2	7	5
U21	10	5	2	7	5
Seniors	10	3	3	7	5

- (1) : 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC

TABLEAU DES SURCLASSEMENTS FFBB – SAISON 2026/27

Les licenciés des catégories U19, U20 et U21 peuvent participer aux compétitions seniors.

Seuls les championnats Nationale Masculine U18 Elite, Nationale Féminine U18 Elite et U18 Féminine sont sur 3 années.

	CATEGORIES D'AGES ET NIVEAU DE COMPETITION		
ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U21	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille
U17	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U16 Masculin	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin Régional
U15 Masculin	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	
U15 Féminin	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18 et U20</u> : Médecin agréé <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	
U14 Masculin	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin	<u>Vers U18</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U13	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	<u>Vers U15</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U12	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	Impossible
U11	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	<u>Vers U13</u> : Médecin agréé	Impossible
U10	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U9	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U8	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U7	<u>Vers U9</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible

Challenge du fair-play : règlement

Ce challenge annuel est destiné à promouvoir sur les terrains de basket, et ce, dès le plus jeune âge, les valeurs de sportivité et de courtoisie.

Il récompense le groupement sportif qui, au cours de la saison en cours, aura favorisé le respect et les bonnes attitudes des joueurs, des entraîneurs et du public lors des championnats départementaux pour les jeunes.

Article 1

Le challenge du fair-play jeunes est organisé par le comité départemental Vienne de basket-ball pour la saison 2026-2027

Article 2

Il concerne tous les clubs de la Vienne évoluant dans la Coupe, les championnats départementaux de la Vienne pour les jeunes (U11 à U18) féminins et masculins.

Article 3

Pour mener à bien cette mission, la Commission Fair-Play bénéficie, sous couvert du comité départemental Vienne de basket-ball, du soutien d'un membre de chacune des commissions suivantes :

- Coupe de la Vienne ;
- Règlements – Qualifications ;
- Commission sportive, jeunesse ;
- Commission des officiels.

Elle a pour rôle de gérer ce challenge et d'en déterminer le lauréat.

Article 4

Les équipes seront évaluées :

4.1. Sur la base des critères définis à l'article 5 du présent règlement et selon un barème de points de pénalité établi par la commission.

4.2. Sur la base des critères définis à l'article 6 du présent règlement et selon un barème de points de bonus établi par la commission.

Il est édité et communiqué à tous les clubs. La liste n'est pas exhaustive.

La commission se réserve le droit, en fonction des circonstances, d'intégrer à cette liste tel ou tel fait à caractère antisportif non prévu dans le présent règlement et de le soumettre à l'avis du comité directeur du comité départemental Vienne de basket-ball à l'issue de la saison.

Article 5

Barème des pénalités (malus) :

Critères	Cotation
Faute technique joueur, banc	0,3 point
Faute disqualifiante	0,45 point
Faute technique entraîneur	0,75 point
Fraudes diverses (identité, qualification ...)	1 point
Ouverture d'un dossier disciplinaire	0,75 point
Forfait ou rencontre perdue par pénalité	0,5 point

Licence non présentée (par licence)	0,1 point
Absence de délégué de club	0,3 point
Entraîneur mineur seul	0,3 point

Article 6

Barème des critères bonus

Critères	Cotation
Nombre d'arbitres jeunes en formation / arbitre	5 points
Nombre d'arbitres au sein du club / arbitre	5 points
Participation au challenge benjamin	2 points
Participation à la fête du mini-basket / équipe présente	2 points
Organisation de plateaux mini-basket / plateau organisé	5 points
Tenue de feuille de match ou chronomètre / jeune (accompagné d'un adulte)	2 points
Section Micro-basket existant au sein du club	1 point
Initiative du club (exemple d'une charte fair-play lue en début de match par les jeunes joueurs, parent fair-play etc)	5 points
Label Citoyenneté	5 points
Label Mini-Basket	5 points

Article 7

Un classement sera effectué et communiqué à la fin de la saison.

Pour l'établir, la commission prendra en compte le total des points de bonus sur la base des critères définis à l'article 6 divisé par le nombre de licenciés.

A cette moyenne sera retiré le total des points de malus définis à l'article 5 divisé par le nombre de rencontres

L'attribution du challenge récompense l'association sportive la moins pénalisée. En cas d'égalité, le challenge sera attribué après tirage au sort par la commission.

La commission est la seule compétente en cas de litiges, et ses décisions sont sans appel.

Une modification du règlement pourra être effectuée sur proposition de la commission, pour la saison suivante.

L'association sportive lauréate recevra une récompense définie par la commission.

Le comité départemental Vienne de basket-ball informera les autorités (Ligue, CDOS, municipalité du club lauréat du challenge du fair-play jeunes).

REGLEMENT DU CHALLENGE CLUB "MEILLEUR ESPRIT SPORTIF" – SAISON 2026/2027

Ce challenge annuel est destiné à promouvoir sur les terrains de basket les valeurs de sportivité et de courtoisie.

Il récompense le groupement sportif qui, au cours de la saison en cours, aura favorisé le meilleur état d'esprit possible entre les équipes, les clubs et les officiels.

Article 1

Le challenge du meilleur esprit sportif est organisé par le comité départemental Vienne de basket-ball pour la saison 2026-2027.

Article 2

L'engagement est gratuit et automatique.

Article 3

Il concerne tous les clubs de la Vienne évoluant dans la Coupe et les championnats départementaux de la Vienne pour les séniors féminins et masculins et les jeunes (U11 à U20) féminins et masculins.

Article 4

Le challenge sera organisé par la Commission Fair-Play et contrôlé par la Commission Départementale des Statuts-Règlements-Qualifications, sous couvert du comité directeur du comité départemental Vienne de basket-ball. La Commission est la seule compétente en cas de litiges et ses décisions sont sans appel. Une modification du règlement pourra être effectuée sur proposition de la Commission pour la saison suivante.

Article 5

Le lauréat sera le groupement sportif qui, au prorata du nombre de ses licencié(e)s, arrêté au 31 mars de la saison en cours, (quotient du nombre de points de pénalités par le nombre de licencié(e)s évoluant en championnat départemental), à la fin de la saison aura le moins de pénalités dans le cadre des rencontres de championnats départementaux séniors et jeunes.

Article 6

Pour désigner l'association sportive lauréate, il sera pris en compte toutes les équipes du même club disputant et engagé dans une compétition départementale : championnat sénior, jeune féminin et masculin. Le lauréat est le club ayant le capital point le plus bas.

Article 7

En début de saison chaque club disposera d'un capital point de « ZERO POINT ».

Article 8

Barème des pénalités ou sanctions :

Absence à l'assemblée générale du comité départemental Vienne de basketball	+15
Absence à la réunion de rentrée des clubs	+15
Par absence aux réunions du comité Vienne de basketball	+10
Par dépassement de délai de dépassement de facture	+10
Par dérogation non saisie, saisie à moins de 30 jours ou après désignations des officiels	+5
Par liste des joueurs brûlés ou personnalisées non parvenues dans les délais à la commission sportive délégataire	+5
Par absence de délégué de club régulièrement licencié	+5
Par feuille e-marque non transmise ou transmise en retard, par non-utilisation de l'e-marque	+2

Par score non saisi ou saisi en retard	+2
Par rencontre où plus de 5 joueurs doublent (toutes catégories)	+10
Par joueur brûlé jouant en division inférieure (toutes catégories)	+10
Par joueur non régulièrement qualifié ou surclassé prenant part à une rencontre (toutes catégories)	+10
Par joueur qui participe à une rencontre et non inscrit au départ sur la feuille de marque et ajouté après le début de la rencontre (toutes catégories)	+2
Par défaut de licence, y compris dirigeant et entraîneur (toutes catégories)	+2
Par licence de type non autorisé pour un entraîneur (dirigeant au lieu de technicien...)	+2
Par licence de type non autorisé pour un joueur (dirigeant, technicien, OTM...)	+2
Erreur de saisie sur licence (par licence)	+2
Anomalies diverses (entraîneur mineur seul, numéro de licence non mentionné ou erreur de numéro) (par anomalie)	+2
Par ouverture de dossier disciplinaire	+15
Par faute disqualifiante avec rapport	+15
Par faute technique hors faute disqualifiante avec rapport	+10
Par faute disqualifiante sans rapport	+10
Par absence d'une équipe non prévenue sur un plateau	+5
Par forfait et/ou rencontre perdue par pénalité	+10
Par incivilité	+10

La liste des pénalités n'est pas exhaustive, et le bureau se réserve le droit d'intégrer à cette liste tel ou tel fait à caractère antisportif non prévu dans le présent règlement.

Article 9

Le club ayant le capital point le plus bas recevra une récompense définie par la Commission.

REGLEMENT DE LA COUPE DE LA VIENNE SENIORS ET JEUNES HENRI DARRIEUTORT – SAISON 2026/2027

1. Article 1

Le comité départemental Vienne de basketball organise une épreuve appelée coupe de la Vienne, ouverte aux équipes U15 M et F, U18M et F, U21 M et F, séniors masculines et féminines et CTC régulièrement engagées dans les championnats départementaux, interdépartementaux et régionaux.

Les équipes engagées en trophée régional ou en coupe régionale (LNABB) ou coupe de France, pourront participer à la coupe de la Vienne. Leur engagement devra se faire avant la date butoir annoncée lors de l'ouverture des inscriptions et aucune dérogation calendaire ne sera prise en compte par rapport au calendrier Coupe de la Vienne.

Un droit d'engagement est demandé à chaque équipe sénior engagée.

Pour chaque catégorie allant de U15 à U21 (dont CTC), tout club disposant d'au moins une équipe engagée dans un championnat sans distinction de niveau est tenue d'engager au moins une équipe en coupe de la Vienne dans cette catégorie.

L'engagement des équipes Jeunes de U15 à U21 est gratuit.

Article 2

La coupe de la Vienne est ouverte à tous les joueurs(euses) licenciés du comité départemental Vienne de basket-ball dans les catégories concernées.

Chaque équipe sénior ou jeune engagée doit fournir la liste de joueurs (ses) personnalisée (pas de changement de personnalisés en cours de saison sauf cas exceptionnel admis par la commission coupe), **30 jours avant le 1er tour (20 octobre 2026).**

La liste peut comporter jusqu'à 15 joueur(se)s. Les joueur(se)s pourront s'inscrire dans leur niveau autorisé par les règlements des championnats (par exemple les joueur(se)s brûlés ne peuvent pas jouer dans un niveau inférieur).

Un même joueur ne peut appartenir qu'à une seule liste personnalisée dans la compétition.

L'ajout d'un joueur(se) sera permis (si le nombre de 15 joueurs(euses) n'est pas atteint) jusqu'au 3^{ème} tour uniquement.

Pour toute demande de remplacement d'un joueur(euse) pour raison médicale (blessure) il sera demandé un certificat médical de non-aptitude et la commission Coupe de la Vienne se garde le droit de mandater le médecin du comité pour un contrôle.

Les clubs n'ayant qu'une seule équipe dans une catégorie doivent tout de même fournir la liste de leurs joueurs à la commission coupe. La non-réception de cette liste de joueurs(ses) personnalisés dans les délais impartis entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

Tout joueur et toute joueuse ayant évolué **plus de 3 fois** en championnat de France, à partir du niveau de la nationale 3, ou championnats de France Jeunes, n'est pas autorisé à participer à la coupe de la Vienne, quelle que soit la catégorie d'âge.

Article 3

Tout groupement sportif désirant participer à la coupe de la Vienne doit faire parvenir l'inscription de son ou de **ses équipes à la commission coupe de la Vienne et au pôle compétition avant le 4 octobre.**

Les groupements sportifs doivent être régulièrement affiliés à la fédération française de basketball pour la saison en cours.

Les joueurs et les joueuses doivent être régulièrement licenciés et régulièrement surclassés le cas échéant pour la saison en cours, dans le groupement sportif avec lequel ils disputeront la coupe de la Vienne.

Article 4

Selon le nombre d'équipes engagées, l'épreuve peut compter des tours supplémentaires durant les vacances scolaires.

Article 5

La durée des rencontres est identique à celles des compétitions départementales.

En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu réglementaire, le jeu doit être continué par une prolongation de 5 minutes ou par autant de périodes de 5 minutes qu'il sera nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu.

La compétition est organisée sous la forme de 2 tableaux : la coupe Henri Darrieutort (tableau principal) et le Challenge 86 (tableau consolante).

La première journée de la coupe Henri Darrieutort verra s'affronter l'ensemble ou une partie des équipes départementales engagées à la suite d'un tirage au sort.

En fonction du nombre d'équipes engagées, **les équipes régionales entreront lors de la 3^{ème} journée avec mise en place d'un tableau structuré** (type phase finale). Ce tableau sera créé **pour une répartition équilibrée les équipes** suivant leur niveau et éviter les confrontations Région contre région dès leur entrée dans la compétition (en fonction du nombre d'équipes engagées la faisabilité sera possible ou pas).

Seules les équipes de niveau départementales et interdépartementales 2 seront reversées dans le **Challenge 86** et uniquement sur les 2 premiers tours de la Coupe de la Vienne. Elles s'affronteront jusqu'à la qualification en finale.

Les finales de la coupe Henri Darrieutort et du Challenge 86 se dérouleront sur le même événement.

Article 6

Le programme des finales est établi par la commission coupe de la Vienne dans le meilleur délai possible à la fin des demies finales et présenté au comité directeur du comité départemental Vienne de basketball. Après validation, il sera communiqué à l'ensemble des clubs encore qualifiés.

Sauf exception validée par la commission coupe de la Vienne, la finale se déroule sur deux jours.

Comme pour les championnats, les clubs désirant jouer une rencontre à une autre date que celle indiquée dans le calendrier du comité peuvent le faire aux conditions suivantes (sauf demie finale et finale) :

La rencontre est jouée avant la date officielle prévue ;

Les 2 clubs sont favorables à la demande ;

La commission coupe de la Vienne et la commission des officiels sont avisées par le biais des demandes de dérogation dans FBI.

Article 7

La compétition est organisée avec un tirage au sort intégral sur les deux premiers tours.

A partir du 3^{ème} tour un tableau est mis en place sous tirage au sort mais en tenant compte du niveau des équipes (constitution de chapeaux selon les divisions).

L'équipe de niveau inférieur reçoit.

En cas d'exempts, une même équipe ne peut être exemptée qu'une seule fois.

Lorsqu'une rencontre oppose deux équipes de même niveau, un tirage au sort désigne le club recevant.

Le tirage au sort est alors effectué par la commission de la coupe de la Vienne, en présence des membres du comité directeur du comité départemental Vienne de basketball et ouvert à tous les clubs.

Le résultat du tirage au sort sera mis en ligne sur FBI rapidement.

En cas d'indisponibilité de salle, les clubs sont invités à trouver une solution pour jouer le match avant la date fixée, avec l'accord préalable de la commission de la coupe de la Vienne, de la commission des officiels, et des deux clubs.

Les ½ finales se joueront sur 4 sites désignés après un appel à candidatures aux clubs et validation de la commission Coupe de la Vienne.

Les finales ont lieu à St Eloi avec le partenariat d'un club pour l'organisation après candidatures. Un gymnase de remplacement sera prévu au besoin.

Article 8

Devant le manque d'équipes engagées en U18 Filles depuis quelques années et afin de garder une Coupe de la Vienne attractive pour elles, la commission Coupe de la Vienne pourra adapter une formule particulière. La proposition de la commission Coupe de la Vienne se fera en amont aux clubs concernés et avec leur accord.

Article 9

Les arbitres sont désignés par la commission des officiels. Les frais d'arbitrage de toutes les rencontres sont à la charge des clubs en présence (selon les modalités retenues pour le championnat, par moitié pour chacun). Les horaires des rencontres sont communiqués à la commission des officiels et à la commission de la coupe de la Vienne, via FBI.

Article 10

Les équipes séniors masculines et féminines évoluant dans une division inférieure dans les championnats bénéficient d'un avantage se décomposant de la façon suivante :

SENIORS	PN	R2	R3	PR	D2	D3	D4
PN	0	15	21	27	33	39	45
R2		0	15	21	27	33	39
R3			0	15	21	27	33
PR				0	15	21	27
D2					0	15	21
D3						0	15
D4							0

Avantage jeunes : la règle d'avantage s'applique en fonction du niveau d'évolution des équipes à la date du match.

U15 - U18 - U21 MASCULIN	R1	R2	ID 1	ID 2	D1	AUTRES Dép
R 1	0	15	21	27	33	39
R 2		0	15	21	27	33
ID 1			0	15	21	27
ID 2				0	15	21
D 1					0	15
AUTRES Dép						0

U15 - U18 FEMININ	R1	ID	D
R 1	0	15	21
ID		0	15
D			0

Article 11

L'e-Marque V2 est obligatoire pour toutes les rencontres.

La feuille de marque électronique est exportée avant le dimanche soir 21 heures.

Lorsque l'export FBI ne fonctionne pas, le résultat sera saisi manuellement sur FBI par le club recevant sans oublier de transmettre la feuille de match électronique (en PDF) à la commission Coupe de la Vienne par mail.

Article 12

Tout forfait lors des phases qualificatives (jusqu'aux quart de finales) est sanctionné d'une pénalité financière du montant du forfait correspondant à la catégorie en championnat prévue par les dispositions financières en vigueur.

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge de l'équipe forfait en cas de déplacement indu des arbitres.

Tout forfait tardif signalé après le vendredi 12h est sanctionné d'une pénalité financière correspondant à un forfait tardif de la catégorie en championnat selon les dispositions financières en vigueur.

Dispositions spécifiques pour les demies finales et finales :

Tout forfait pour la demi-finale ou la finale est sanctionné d'une pénalité financière spécifique pour ces deux niveaux de compétitions, prévue par les dispositions financières en vigueur pour toutes les catégories d'âge.

L'équipe forfait pour la demi-finale ou finale est remplacée (si possibilité) par son adversaire du tour précédent.

Article 13

L'épreuve est dotée de coupes, trophées ou médailles, qui sont remis aux finalistes.

Le trophée est remis en jeu la saison suivante. Les vainqueurs de la finale peuvent le conserver au sein du club pendant un an, moyennant un chèque de caution de 100 € non encaissé sauf détérioration ou non restitution de celui-ci. L'équipe gagnante doit restituer le trophée à la commission Coupe de la Vienne au moins une semaine avant les finales de l'année suivante. Un

club ayant remporté la coupe trois années consécutives, dans une même catégorie d'âge se verra remettre une bannière palmarès l'année suivante.

Article 14

Les fautes techniques et/ou disqualifiantes commises dans le cadre des rencontres de la coupe de la Vienne, sont comptabilisées et additionnées avec celles des rencontres des championnats.

Article 15

Pour tout règlement non indiqué sur ce document, la compétition se déroulera selon les règlements de la FFBB.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, et, pour toute réclamation, après référence aux règlements généraux de la FFBB, le bureau du comité départemental Vienne de Basket Ball de la Vienne prend la décision appropriée, qui est sans appel.

Pour toutes les finales de la coupe de la Vienne, un délégué préalablement désigné par le comité directeur du comité départemental Vienne de basket-ball est habilité à trancher tout litige comme juge unique en premier et dernier ressort selon la procédure d'extrême urgence du règlement FFBB.

Chaque club possédant une équipe en finale doit présenter une personne licenciée pour officier à la table de marque de la rencontre.

Article 16

Le fait pour un groupement sportif de participer à la coupe de la Vienne et du Challenge 86, implique l'acceptation du présent règlement.

Article 17

Le calendrier officiel de la coupe de la Vienne et du Challenge 86, pour le compte de la saison 2026-27 est le suivant :

- 1er tour Jeunes et Seniors : 21 et 22 novembre 2026
- 2eme tour : Jeunes et Seniors : 23 et 24 janvier 2027
- 3eme tour : Jeunes et Seniors : 20 et 21 mars 2027
- 4eme tour : Jeunes : 10 et 11 avril 2027
Et Séniors : 17 et 18 avril 2027
- Demi-finales jeunes et Seniors : 29 et 30 mai 2027
- Finales Jeunes et Seniors : 12 et 13 juin 2026

Les dates des quarts de finale, demi-finales et finales sont des dates non modifiables.

La seule exception possible sera sur les demi-finales car des rencontres de phase finale régionale et interdépartementale peuvent avoir lieu en même temps. Les matchs devront alors se dérouler en semaine avec l'accord des deux clubs et la commission Coupe de la Vienne.

. Commission des Officiels

Le règlement des officiels publié par la ffbb est à trouver sur le site ffbb via le lien :

<https://api.ffbb.com/assets/f785e46d-cc09-4e6b-aeca-672916035920>

. Répartition / Désignations

L'un des objectifs de la répartition est de couvrir avec un binôme d'officielle.s diplômé.e.s un maximum de rencontres afin de garantir le bon déroulement de celles-ci.

Le comité départemental 86 et la répartition souhaitent cependant être attentifs aux moyens, notamment financiers, des associations ayant des équipes qui évoluent au niveau départemental.

Dans cet esprit, la répartition peut prendre en compte les besoins des associations, de manière ponctuelle ou régulière, permettant d'adapter l'offre de désignation sur les rencontres de catégorie et niveau n'étant soumises ni à l'engagement voté par le comité départemental ni aux obligations fédérales et régionales.

Ces adaptations concernent ainsi ...

- ... toutes les divisions U13 M/F départementales à l'exception de la division 1,
- ... toutes les divisions U15 M/F départementales à l'exception de la division 1,
- ... toutes les divisions U18 M/F départementales à l'exception de la division 1,
- ... toutes les divisions Séniors M/F départementales à l'exception de la division 1.

La répartition peut, sous couvert et/ou demande de la Commission Départementale des Officiels et/ou le Comité Départemental, ne pas respecter ces adaptations afin de garantir la sécurité de l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquant.e.s affilié.e.s.

La répartition souhaite que chaque association identifie un référent ayant connaissance des besoins ET des moyens, et qu'après en avoir échangé avec les instances techniques et dirigeantes de leurs associations, puissent transmettre les besoins en désignation à la répartition ; ce référent pouvant être un bénévole qui assume déjà un autre rôle au sein de l'association : secrétaire, trésorier, président, référent technique.

Caisse d'arbitrage départementale

Mise en place de la caisse d'arbitrage départementale

À compter de la saison 2026-2027, le Comité Départemental Vienne Basketball met en place une caisse de règlement des arbitres pour l'ensemble des rencontres relevant des compétitions départementales.

Les indemnités d'arbitrage ne seront plus réglées directement aux arbitres le jour de la rencontre.

Le Comité établira mensuellement une facture récapitulative des frais d'arbitrage correspondant aux rencontres disputées par chaque groupement sportif. Cette facture devra être réglée par virement bancaire dans les délais indiqués sur celle-ci.

Après encaissement, le Comité procédera directement au règlement des indemnités dues aux arbitres.

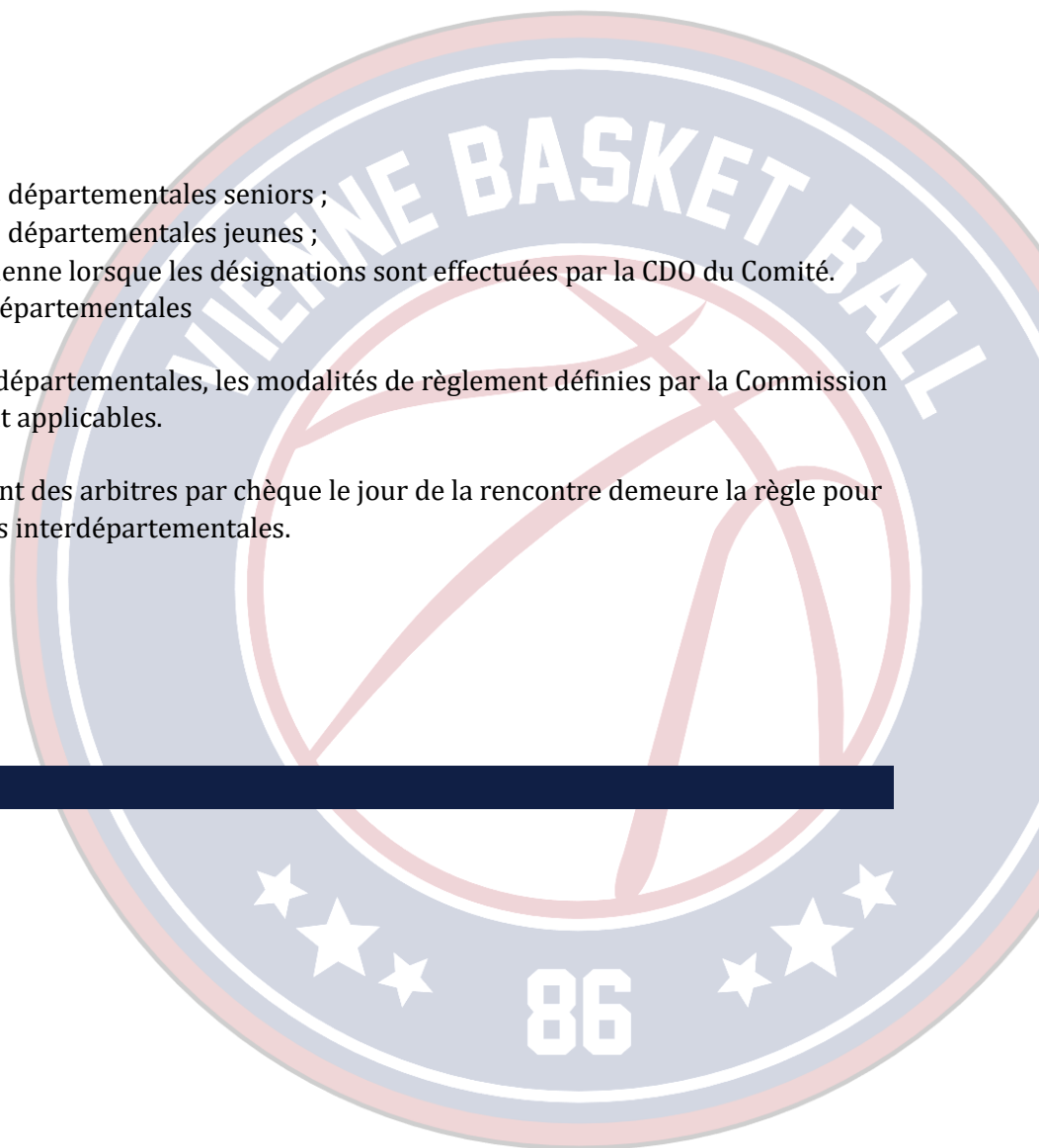
Champ d'application

Sont concernées :

- les compétitions départementales seniors ;
 - les compétitions départementales jeunes ;
 - la Coupe de la Vienne lorsque les désignations sont effectuées par la CDO du Comité.
- Compétitions interdépartementales

Pour les compétitions interdépartementales, les modalités de règlement définies par la Commission Interdépartementale restent applicables.

En conséquence, le règlement des arbitres par chèque le jour de la rencontre demeure la règle pour l'ensemble des compétitions interdépartementales.



Organisation générale de la League 3x3 Vienne Basket

LES GÉNÉRALITÉS DU CIRCUIT

Le TOUR 86 - LEAGUE 3x3 est ouvert aux catégories U13, U15, U18 et Seniors, féminines et masculines. Ce circuit interne à la région Nouvelle-Aquitaine se compose de trois phases :

1. TOUR 86 - LEAGUE 3x3 (date à définir) :

Chaque tour départemental doit comprendre au minimum deux étapes pour toutes les catégories. Ces étapes sont organisées par les comités, directement ou en collaboration avec les clubs. Le nombre d'étapes n'est pas limité. Chaque étape doit se dérouler sous forme de tournoi, avec un classement par points. L'utilisation de l'Event Maker FIBA est obligatoire, et l'événement peut être homologué Open Start par la FFBB.

2. FINALE DEPARTEMENTALE - TOUR 86 - LEAGUE 3x3 (date à définir)

Une fois les tours départementaux achevés, les comités organisent une finale départementale, réunissant les 12 ou 16 meilleures équipes selon le classement par points. L'événement doit être homologué Open Start par la FFBB.

3. FINALE REGIONALE - LEAGUE 3x3 INTERSPORT (date à définir)

Les équipes gagnantes des finales départementales se qualifient pour la finale régionale organisée par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Basket.

MODALITÉS POUR LES ÉQUIPES

TOUR 86 - LEAGUE 3x3

- Chaque équipe doit être identifiée par un Manager d'équipe.
- Le nom de l'équipe doit rester le même tout au long de la saison. La commission 3x3 de la ligue se réserve le droit de refuser tout nom jugé inapproprié. Pendant le Tour 86, il n'y a aucune restriction sur le nombre de joueurs faisant partis de l'équipe. Cela permet d'inclure un maximum de pratiquants dans l'équipe, sans limite sur la taille du roster.
- Chaque joueur doit fournir l'un des justificatifs suivants pour participer : Licence FFBB, Pass 3x3, certificat médical pour la pratique du basketball en compétition, ou une décharge signée par les parents pour les mineurs.

FINALE DÉPARTEMENTALE - TOUR 86 - LEAGUE 3x3

- Le Manager d'équipe est responsable de la sélection des joueurs pour la finale départementale.
- Les joueurs choisis pour la finale départementale doivent avoir participé à au moins deux étapes du Tour 86 avec l'équipe au cours de la saison.
- Un joueur inscrit dans une équipe pour la finale départementale ne pourra jouer que pour cette équipe lors de la finale régionale.
- Chaque joueur doit fournir l'un des justificatifs suivants pour participer : Licence FFBB, Pass 3x3, certificat médical pour la pratique du basketball en compétition, ou une décharge signée par les parents pour les mineurs.

FINALE RÉGIONALE - LEAGUE 3x3 INTERSPORT

- Le Manager d'équipe est responsable de la sélection des joueurs pour la finale régionale.
- Les joueurs ayant remporté la finale départementale seront automatiquement inclus dans l'équipe.
- Dans le cas où les joueurs sélectionnés n'ont pas participé à la finale départementale, ils ont dû au préalable participer à au moins deux étapes du Tour 86 avec l'équipe au cours de la saison. Une modification de 3 joueurs au maximum est autorisée à ce moment-là.
- Chaque équipe doit inclure au moins un joueur qui a été officiellement inscrit et a pris part à la compétition lors de la finale départementale.
- Chaque joueur doit fournir l'un des justificatifs suivants pour participer : Licence FFBB, Pass 3x3, certificat médical pour la pratique du basketball en compétition, ou une décharge signée des parents pour les mineurs.

IDENTITÉ ET RÔLE DU MANAGER D'ÉQUIPE

- Pour les catégories U13 et U15, le manager d'équipe doit être un adulte, tel qu'un coach, un dirigeant ou un parent.
- Dans les catégories U18 et Senior, un joueur peut également remplir ce rôle.
- Le manager doit rester en contact avec la commission 3x3 du comité.
- Il est chargé d'inscrire son équipe auprès de l'organisateur ou sur la plateforme play.fiba3x3.com.
- Il doit créer, *ou informer ses coéquipiers du besoin de créer*, un profil 3x3 pour chaque joueur de l'équipe sur la plateforme officielle play.fiba3x3.com.
- Le manager doit s'assurer que tous les documents nécessaires, tels que les autorisations parentales, licences et certificats médicaux, sont en règle et à jour.
- Il doit veiller à ce que les règles du TOUR 86 soient respectées.

INSCRIPTION / ENGAGEMENT :

Les équipes souhaitant participer aux tournois du TOUR 86 doivent s'inscrire directement via play.fiba3x3.com ou via l'organisateur. Les frais d'inscription sont à régler à l'organisateur de chaque tournoi.

RÈGLES DU JEU

- Les règles du jeu de ce circuit régional, sont régies par le règlement officiel 3x3 de la Fédération Internationale de Basket (FIBA). En moyenne la durée des matchs est de 10 minutes. Le règlement officiel précise qu'aucun coach n'est autorisé sur le terrain et le coaching à distance est interdit.
- Les matchs doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).
- Chaque salle ou terrain où se disputent les rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la Fédération Française de Basketball.
- Les résultats des matchs sont saisis au plus tard le lendemain de l'étape à 12h00 par les organisateurs (avec l'aide du comité si besoin), sur la plate-forme Event Maker FIBA. Passé ce délai, l'Event Maker ne pourra pas prendre en compte les résultats, et les joueurs ne se verront pas attribuer de points au ranking FIBA.
- Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus

CLASSEMENTS / POINTS :

Les points sont attribués à chaque étape selon le classement final du tournoi et donne lieu à un ranking :

Classement du tournoi	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17 32	33 et +
Points donnés	100	80	70	60	50	45	40	35	20	18	16	14	12	11	10	9	3	1

- Pour la finale départementale seront qualifiées les meilleures équipes à la fin du tour. Le classement sera établi suite au classement à points ci-dessus.
- En cas d'égalité, il convient de suivre le règlement suivant (ce règlement est conforme aux règles officielles FIBA 3x3). Si des teams sont à égalité à la fin des différentes étapes du tour il faudra se référer à la règle numéro 1, se référer à la règle numéro 2 si les teams sont toujours à égalité et enfin à la troisième si l'égalité continue.
- Règle 1 : la team qui a le plus de victoires se qualifie (prendre le ratio de victoire si nombre de matchs joués inégal)
- Règle 2 : face à face (la team qui a gagné le plus de duel pendant les matchs de poules)
- Règle 3 : la moyenne de points scorés (ne pas tenir compte des scores des matchs forfaits)
- Règle 4 : la team avec le meilleur ranking FIBA.

ORGANISATION DES TOURNOIS

TOUR 86 - LEAGUE 3x3

Le comité peut solliciter des clubs ou des équipes pour organiser des étapes/tournois. Les tournois doivent respecter les conditions suivantes :

- **Date** : date à définir
- **Catégories** : U13G, U13F, U15G, U15F, U18G, U18F, Hommes, Femmes.
- **Organisateur** : Organisateur affilié FFBB et CD86.
- **Format** : Phase de poule, suivi de ¼, ½ finales et finale.
- **Moyens matériels** : Ballons 3x3, chasubles, chronomètres de jeu, système d'affichage des points, musique, buvette.
- **Moyens humains** : Un superviseur de tournoi, des marqueurs (OTM), des refs (arbitre).

FINALE DÉPARTEMENTALE - TOUR 86 - LEAGUE 3x3

- **Date** : date à définir
- **Lieu** : À définir.
- **Organisateur** : CD86.
- **Format** : Plateau de 4 poules de 3 équipes, suivi de ¼, ½ finales et finale.

FINALE RÉGIONALE - LEAGUE 3x3 INTERSPORT

- **Date** : date à définir
- **Lieu** : À définir.
- **Organisateur** : Ligue Nouvelle-Aquitaine de Basket.
- **Format** : Plateau de 4 poules de 3 équipes, suivi de ¼, ½ finales et finale.

COMMUNICATION

Pour consulter la liste des tournois, veuillez visiter le site internet du comité à l'adresse suivante : <https://viennebasketball.org>.

Pour toutes les étapes du TOUR 86, les organisateurs doivent respecter la charte graphique du comité. Ils doivent également relayer les événements sur les réseaux sociaux en identifiant le comité afin que nous puissions relayer toute information.

DISCIPLINES ET CAS PARTICULIERS

La commission 3x3 se réserve le droit de disqualifier une équipe du TOUR 86 en cas de manquements graves aux règles ou au fair-play, y compris mais sans s'y limiter dans les cas suivants :

- **Forfait** : Si une équipe inscrite se retire d'un tournoi sans justification valable, elle peut être disqualifiée du TOUR 86.
- **Retard** : Une équipe qui ne se présente pas à l'heure prévue pour un match peut être sanctionnée par une disqualification pour l'étape concernée, et cela peut affecter sa participation au reste du TOUR 86.
- **Mauvais comportement** : Tout comportement antisportif, incluant les agressions verbales ou physiques envers les autres joueurs, les arbitres, ou les organisateurs, entraînera une disqualification immédiate de l'équipe pour le tournoi concerné. La commission 3x3 se réserve également le droit de disqualifier l'équipe pour l'ensemble du TOUR 86 en cas de récidive ou de comportement particulièrement grave.

REGLEMENT CHALLENGE LOISIRS - SAISON 2026/2027

1. Objectif

Promouvoir la pratique du basket dans un esprit convivial, respectueux et sans enjeu de compétition. L'accent est mis sur la participation, le fair-play et le plaisir du jeu. Aucun classement n'est effectué en fin de saison.

2. Composition des équipes

5 joueurs sur le terrain par équipe.

L'équipe devra être mixte dans la mesure du possible (au moins 1 homme ou 1 femme). A défaut de mixité, l'équipe partira avec une pénalité de 10 points.

Les remplacements sont illimités et effectués obligatoirement à chaque arrêt de jeu, sans obligation d'informer l'arbitre (auto-gestion).

Licence Loisir [OL] obligatoire, 2 licences OC sont acceptées dans le cadre suivant :

- Joueurs n'ayant participé à aucune journée des championnats régionaux
- Joueurs ayant participé à maximum deux matchs en championnat Départemental

Nous pourrions vérifier les informations. Pour pouvoir effectuer une rencontre, tout joueur doit être licencié loisir et le numéro de licence doit être inscrit sur la feuille de match.

Type de Licence

La licence Loisir (OL) permet de ne faire des matchs qu'en loisir, elle ne permet pas d'évoluer en Championnat départemental (Licence OC).

3. Durée d'un match

4 mi-temps de 12 minutes en continu.

En revanche, le temps est arrêté à chaque faute commise.

En cas d'égalité, pas de prolongation, sauf accord des équipes.

Un temps mort par mi-temps est autorisé. Le temps sera arrêté.

4. Début de match / Remises en jeu

Engagement par entre-deux ou tirage au sort. Remise en jeu après panier par la ligne de fond, sans intervention d'un arbitre.

5. Fautes

Pas de comptabilisation individuelle sauf en cas d'abus. Faute d'équipe comptabilisée.

Les fautes donnant lieu à 2 lancers francs :

- Faute sur tir à 2 points si le tir n'est pas réussi (1 lancer franc si tir réussi)
- Toute faute à partir de la 5e faute d'équipe par ¼ temps

Les fautes sur tir à 3 points donnent lieu à 3 lancers francs ou 1 seul si le tir est réussi.

Fautes grossières interdites : exclusion temporaire ou définitive selon la gravité.

6. Arbitrage et gestion du jeu

Dans un objectif d'esprit de fair-play, chaque équipe devra proposer un arbitre pour une mi-temps minimum.

En cas de litige, balle à terre et remise en jeu à l'équipe n'ayant pas tiré en dernier.

La gestion du temps (chronométrage et OTM) pourra être réalisée par les joueurs.

7. Règles techniques simplifiées

Pas de défense tout terrain.

Toutes les règles du basketball sont appliquées et peuvent être rappelées aux équipes avant et pendant le match (3 secondes, retour en zone, 24 secondes...)

8. Tenue & matériel

Chaque équipe doit avoir une couleur de maillot ou chasuble distincte. Chaussures adaptées (semelles non marquantes). Ballon taille 7.

9. Esprit & comportement

Respect mutuel obligatoire. Comportement antisportif = exclusion. Convivialité, tolérance et esprit d'équipe encouragés.

10. Sécurité

Aucune tolérance pour les comportements dangereux. Les joueurs s'engagent à jouer dans leurs limites physiques et signaler toute blessure.

11. Mixité & inclusion

Ouvert à tous les genres et niveaux. Encouragement à la participation inclusive. Règles adaptables selon la composition. Tous les joueurs inscrits doivent participer.

12. Organisation des matchs

Calendrier souple (en semaine, en soirée), pas de classement officiel. Résultats indicatifs. Les matchs seront organisés à travers la plateforme FBI.



REGLEMENTS INTER-DEPARTEMENTAUX - CHAMPIONNATS JEUNES – PHASE PPR

A mettre à jour 26/27

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13F – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 14

c) Nombre de poules : 4 soit 4 équipes par poule (avec 2 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 13h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **3 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 05 octobre.

Les équipes ayant terminé 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se rencontrent en match

aller-retour Match Aller : 11-12 octobre 2025

(1) 2B contre 1A	et	(2) 2A contre 1B
(3) 2C contre 1D	et	(4) 2D contre 1C

Match Retour : 18-19 octobre 2025

(1) 1A contre 2B	et	(2) 1B contre 2A
(3) 1D contre 2C	et	(4) 1C contre 2D

Les équipes ayant terminé 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent sous forme de Tournoi de la

façon suivante : Tournoi 11-12 octobre 2025

TQ1 avec les équipes 3A, 3C, 4B (3A-4B, 3C-4B, 3A-3C) – Lieu du Tournoi à déterminer – CD 79
TQ2 avec les équipes 3B, 3D, 4C (3B-4C, 3D-4C, 3B-3D) -
Lieu du Tournoi à déterminer – CD 86

Tournoi 18-19 octobre 2025

TQ3 avec les 4 équipes non qualifiées à l'issue des TQ1 et TQ2 - Lieu du Tournoi à déterminer –CD 17

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes vainqueures (au meilleur des deux matchs) des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes perdantes des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat Interdépartemental 1.
L'équipe vainqueur du TQ1 et l'équipe vainqueur du TQ2 accèdent au championnat Interdépartemental 1. Les équipes 1^{ère} et 2^{ème} du TQ3 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

d) Descentes des équipes :

Les équipes 3^{ème} et 4^{ème} du TQ3 sont remis à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ :

<https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB



REGLEMENT PHASE QUALIFICATIVE DEPARTEMENTALE AU CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL EN U13 MASCULINS

Saison 2026/2027

Jour, Lieu et Horaires

Un tournoi aura lieu le samedi 12 septembre 2026 au gymnase municipal de Neuville pour la catégorie U13 M.

Les horaires du tournoi sont consultables sur FBI. (13H15 – 14H30 – 15H45)

Organisation des tournois

Le tournoi est organisé par le club de Neuville en collaboration avec le comité départemental.

2 x 10' - décomptés : Arrêt du chronomètre dans les deux dernières minutes de la 2^{ème} MT sur panier marqué. Mi-temps 5' - Prolongation 3' - 1 TM en 1^{ère} mi-temps et 2 TM en 2^{ème} mi-temps 4 fautes par joueur - 1 TM par prolongation - Lancer franc à partir de la 5^{ème} faute d'équipe

Taille des ballons et jeux de maillots

Ballons Taille 6 mis à disposition par le club de Neuville

Chaque équipe engagée en tournoi doit se munir de deux jeux de maillots de couleur différente. Classement

Match gagné: 2 points

Match perdu : 1 point

Les équipes classées première et deuxième de ce tournoi accèdent à la phase PPR qualificative au championnat régional.

L'équipe classée à la troisième place du tournoi jouera en championnat départemental.

Si des équipes sont à égalité de points à l'issue du tournoi, c'est le goal-average particulier entre les équipes qui déterminera le classement.

Qualification des joueurs, joueuses et entraîneurs :

Pour participer aux rencontres les joueurs, joueuses et entraîneur devront respecter le règlement des championnats de Ligue NAQ.

Pour les clubs ayant 2 équipes dans la catégorie, les joueurs figurant sur les dossiers d'inscription dans l'équipe 1, ne peuvent pas participer au tournoi qualificatif avec l'équipe 2.

Non présentation de la licence

Licence obligatoire pour les joueurs et les coachs

Une personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part à la rencontre.

Vérification de surclassement

L'arbitre ne peut interdire la participation d'un joueur à une rencontre pour l'absence de la mention surclassement D ou R, mais seulement consigner cet état de fait au verso de la feuille de marque dans la partie réserve.

Ce joueur participe alors à la rencontre sous l'entière responsabilité du Président de son groupement sportif. Le surclassement D sera accepté.

La Commission sportive se réserve le droit de procéder à toutes vérifications ultérieures et toute équipe dont un joueur ne sera pas qualifié à la date de la rencontre, sera déclarée battue par pénalité.

Chaque entraîneur assumera toutes responsabilités envers les joueurs ou joueuses de son équipe.

Seule la commission sportive a délégation pour vérifier a posteriori la qualification du joueur et prendre la décision qui s'impose en cas de non-respect du règlement.

Arbitres

La CDO désignera les arbitres des rencontres.

Le règlement des arbitres se fera comme suit : pad de cheques en circulation, la trésorerie du comité facture les clubs du montant de leurs arbitrages, et les arbitres seront indemnisés ensuite par la trésorerie du comité.

Table de marque et feuille de marque

Chaque équipe participant aux tournois devra fournir une personne licenciée ayant capacité à tenir la table de marque pendant les rencontres de son équipe.

Utilisation de E-marque V2, fournie par le club organisateur du tournoi.

Le comité crée les tournois sur FBI et fournit les codes des différentes rencontres au club organisateur.

A mettre à jour 26/27

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13M – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 16

c) Nombre de poules : 4 soit 4 équipes par poule

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 13h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

b) Nombre de joueurs : 10 maximum

c) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **3 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

e) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 05 octobre.

Les équipes ayant terminé 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se rencontrent en match

aller-retour Match Aller : 11-12 octobre 2025

(1) 2B contre 1A et (2) 2A contre 1B

(3) 2C contre 1D et (4) 2D contre 1C

Match Retour : 18-19 octobre 2025

(1) 1A contre 2B et (2) 1B contre 2A
(3) 1D contre 2C et (4) 1C contre 2D

Les équipes ayant terminé 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent en

match aller-retour Match Aller : 11-12 octobre 2025

(5) 4B contre 3A et (6) 4A contre 3B
(7) 4C contre 3D et (8) 4D contre 3C

Match Retour : 18-19 octobre 2025

(5) 3A contre 4B et (6) 3B contre 4A
(7) 3D contre 4C et (8) 3C contre 4D

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes vainqueurs (au meilleur des deux matchs) des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes perdantes des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

Les équipes vainqueurs (au meilleur des deux matchs) des rencontres 5, 6, 7, 8 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

d) Descentes des équipes :

Les équipes perdantes des rencontres 5, 6, 7, 8 sont remises à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ :

<https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB



A mettre à jour 26/27

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15F – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 15

c) Nombre de poules : 4 soit 4 équipes par poule (avec 1 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **5 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 05 octobre.

Les équipes ayant terminé 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller-retour

Match Aller : 11-12 octobre 2025

- | | | |
|------------------|----|------------------|
| (1) 2B contre 1A | et | (2) 2A contre 1B |
| (3) 2C contre 1D | et | (4) 2D contre 1C |

Match Retour : 18-19 octobre 2025

(1) 1A contre 2B	et	(2) 1B contre 2A
(3) 1D contre 2C	et	(4) 1C contre 2D

Les équipes ayant terminé 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent sous forme de Tournoi de la façon

suivante : Tournoi 11-12 octobre 2025

TQ1 avec les équipes 3A, 3C, 4B (3A-4B, 3C-4B, 3A-3C) – Lieu du Tournoi à déterminer – CD 17

TQ2 avec les équipes 3B, 3D, 4C, 4A (3B-4C, 3D-4A, 3B-4A, 3D-4C, 4A-4C, 3B-3D) - Lieu du Tournoi à déterminer – CD 16

Tournoi 18-19 octobre 2025

TQ3 avec les 4 équipes non qualifiées à l'issue des TQ1 et TQ2 - Lieu du Tournoi à déterminer – CD 16

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes vainqueurs (au meilleur des deux matchs) des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes perdantes des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

L'équipe vainqueur du TQ1 et les équipes 1^{ère} et 2^{ème} du TQ2 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

L'équipe vainqueur du TQ3 accède au championnat Interdépartemental 1.

d) Descentes des équipes :

Les équipes, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} du TQ3 sont remis à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB



U15 Masculins

REGLEMENT PHASE QUALIFICATIVE DEPARTEMENTALE AU CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL EN U15 MASCULINS

Saison 2026/2027

Jour, Lieu et Horaires

2 tournois auront lieu le samedi 12 septembre 2026 un au gymnase Grandmaison à Poitiers et le second salle Omnisports à Chatellerauld pour la catégorie U15 M.

Les horaires du tournoi sont consultables sur FBI.(13H15 – 14H30 – 15H45) Organisation des tournois

Les tournois sont organisés par le club du Stade Poitevin Basket Ball et par le club de ASBC en collaboration avec le comité départemental.

2 x 10' - décomptés : Arrêt du chronomètre dans les deux dernières minutes de la 2^{ème} MT sur panier marqué. Mi-temps 5' - Prolongation 3' - 1 TM en 1^{ère} mi-temps et 2 TM en 2^{ème} mi-temps 4 fautes par joueur - 1 TM par prolongation - Lancer franc à partir de la 5^{ème} faute d'équipe

Taille des ballons et jeux de maillots

Ballons Taille 7 mis à disposition par les clubs du Stade Poitevin Basket Ball et par le club de ASBC
Chaque équipe engagée en tournoi doit se munir de deux jeux de maillots de couleur différente. Classement

Match gagné: 2 points

Match perdu : 1 point

Les équipes classées première et deuxième de chaque tournoi accèdent à la phase PPR qualificative au championnat régional.

L'équipe classée à la troisième place de chaque tournoi jouera en championnat départemental.

Si des équipes sont à égalité de points à l'issue du tournoi, c'est le goal-average particulier entre les équipes qui déterminera le classement.

Qualification des joueurs, joueuses et entraîneurs :

Pour participer aux rencontres les joueurs, joueuses et entraîneur devront respecter le règlement des championnats de Ligue NAQ.

Pour les clubs ayant 2 équipes dans la catégorie, les joueurs figurant sur les dossiers d'inscription dans l'équipe 1, ne peuvent pas participer au tournoi qualificatif avec l'équipe 2.

Non présentation de la licence

Licence obligatoire pour les joueurs et les coachs

Une personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part à la rencontre. Vérification de surclassement

L'arbitre ne peut interdire la participation d'un joueur à une rencontre pour l'absence de la mention surclassement D ou R, mais seulement consigner cet état de fait au verso de la feuille de marque dans la partie réserve.

Ce joueur participe alors à la rencontre sous l'entière responsabilité du Président de son groupement sportif. Le surclassement D sera accepté.

La Commission sportive se réserve le droit de procéder à toutes vérifications ultérieures et toute équipe dont un joueur ne sera pas qualifié à la date de la rencontre, sera déclarée battue par pénalité.

Chaque entraîneur assumera toutes responsabilités envers les joueurs ou joueuses de son équipe.

Seule la commission sportive a délégation pour vérifier a posteriori la qualification du joueur et prendre la décision qui s'impose en cas de non-respect du règlement.

Arbitres

La CDO désignera les arbitres des rencontres.

Le règlement des arbitres se fera comme suit : les clubs seront facturés du montant de chaque rencontre, et les arbitres seront ensuite indemnisés par la trésorerie du comité.

Table de marque et feuille de marque

Chaque équipe participant aux tournois devra fournir une personne licenciée ayant capacité à tenir la table de marque pendant les rencontres de son équipe.

Utilisation de E-marque V2, fournie par le club organisateur du tournoi.

Le comité crée les tournois sur FBI et fournit les codes des différentes rencontres au club organisateur.

A mettre à jour 26/27

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15M – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 20

c) Nombre de poules : 4 soit 6 équipes par poule (dont 1 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 19 octobre.

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Régionale 2 :

Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

d) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule accèdent au championnat d'Interdépartemental 1.

e) Descentes des équipes :

Les équipes classées 5^{ème} de chaque poule sont remises à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB





A mettre à jour 26/27

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U18F – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 14

c) Nombre de poules : 4 soit 4 équipes par poule (avec 1 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 17h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **5 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 05 octobre.

Les équipes ayant terminé 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller-retour

Match Aller : 11-12 octobre 2025

(1) 2B contre 1A et (2) 2A contre 1B
(3) 2C contre 1D et (4) 2D contre 1C

Match Retour : 18-19 octobre 2025

(1) 1A contre 2B et (2) 1B contre 2A
(3) 1D contre 2C et (4) 1C contre 2D

Les équipes ayant terminé 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent sous forme de Tournoi de la façon suivante :

Tournoi 11-12 octobre 2025

TQ1 avec les équipes 3A, 3C, 4B (3A-4B, 3C-4B, 3A-3C) – Lieu du Tournoi à déterminer – CD 79

TQ2 avec les équipes 3B, 3D, 4C (3B-4C, 3D-4C, 3B-3D) - Lieu du Tournoi à déterminer – CD 17

Tournoi 18-19 octobre 2025

TQ3 avec les 4 équipes non qualifiées à l'issue des TQ1 et TQ2 - Lieu du Tournoi à déterminer – CD 86

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes vainqueurs (au meilleur des deux matchs) des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes perdantes des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

L'équipe vainqueur du TQ1 et l'équipe vainqueur du TQ2 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

Les équipes 1^{ère} et 2^{ème} du TQ3 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

d) Descentes des équipes :

Les équipes 3^{ème} et 4^{ème} du TQ3 sont remis à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB



REGLEMENT PHASE QUALIFICATIVE DEPARTEMENTALE AU CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL EN U18 MASCULINS

Saison 2026/2027

Jour, Lieu et Horaires

Deux tournois auront lieu le **samedi 5 septembre 2026** à Vouneuil sous Biard au gymnase Colette Besson, et un au gymnase GrandMaison à Poitiers pour la catégorie U18 M.

Les horaires du tournoi sont consultables sur FBI. (13H15 – 14H30 – 15H45) Organisation des tournois

Les tournois sont organisés par les clubs de Pouzioux Vouneuil et par le club du Stade Poitevin en collaboration avec le comité départemental.

2 x 10' - décomptés : Arrêt du chronomètre dans les deux dernières minutes de la 2^{ème} MT sur panier marqué. Mi-temps 5' - Prolongation 3' - 1 TM en 1^{ère} mi-temps et 2 TM en 2^{ème} mi-temps 4 fautes par joueur - 1 TM par prolongation - Lancer franc à partir de la 5^{ème} faute d'équipe

Taille des ballons et jeux de maillots

Ballons Taille 7 mis à disposition par les clubs de Pouzioux Vouneuil et du Stade Poitevin Chaque équipe engagée en tournoi doit se munir de deux jeux de maillots de couleur différente. Classement

Match gagné: 2 points Match perdu : 1 point

Les équipes classées première de chaque tournoi accèdent à la phase PPR qualificative au championnat régional.

Les équipes classées à la 2^e place se rencontreront le samedi 12 septembre, et le vainqueur accèdera à la phase PPR. Les équipes classées 3^{ème} du tournoi du 5 septembre joueront en championnat départemental. ainsi que l'équipe perdante du match du 12 septembre.

Si des équipes sont à égalité de points à l'issue des tournois, c'est le goal-average particulier entre les équipes qui déterminera le classement.

Qualification des joueurs, joueuses et entraîneurs :

Pour participer aux rencontres les joueurs, joueuses et entraîneur devront respecter le règlement des championnats de Ligue NAQ.

Pour les clubs ayant 2 équipes dans la catégorie, les joueurs figurant sur les dossiers d'inscription dans l'équipe 1, ne peuvent pas participer au tournoi qualificatif avec l'équipe 2.

Non présentation de la licence

Licence obligatoire pour les joueurs et les coaches

Une personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part à la rencontre. Vérification de surclassement

L'arbitre ne peut interdire la participation d'un joueur à une rencontre pour l'absence de la mention surclassement D ou R, mais seulement consigner cet état de fait au verso de la feuille de marque dans la partie réserve.

Ce joueur participe alors à la rencontre sous l'entière responsabilité du Président de son groupement sportif. Le surclassement D sera accepté.

La Commission sportive se réserve le droit de procéder à toutes vérifications ultérieures et toute équipe dont un joueur ne sera pas qualifié à la date de la rencontre, sera déclarée battue par pénalité.

Chaque entraîneur assumera toutes responsabilités envers les joueurs ou joueuses de son équipe.

Seule la commission sportive a délégation pour vérifier a posteriori la qualification du joueur et prendre la décision qui s'impose en cas de non-respect du règlement.

Arbitres

La CDO désignera les arbitres des rencontres.

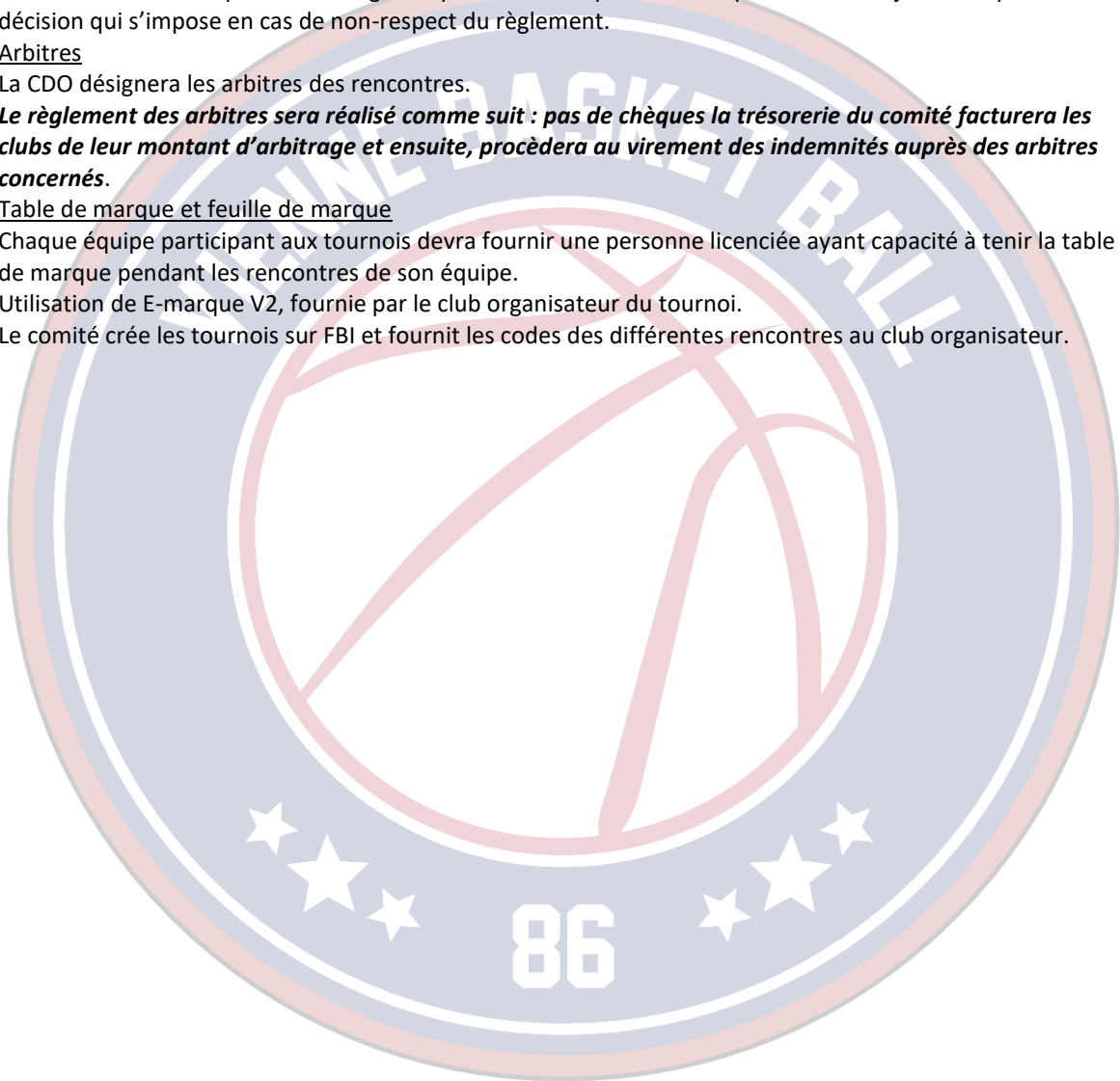
Le règlement des arbitres sera réalisé comme suit : pas de chèques la trésorerie du comité facturera les clubs de leur montant d'arbitrage et ensuite, procèdera au virement des indemnités auprès des arbitres concernés.

Table de marque et feuille de marque

Chaque équipe participant aux tournois devra fournir une personne licenciée ayant capacité à tenir la table de marque pendant les rencontres de son équipe.

Utilisation de E-marque V2, fournie par le club organisateur du tournoi.

Le comité crée les tournois sur FBI et fournit les codes des différentes rencontres au club organisateur.



A mettre à jour 26/27

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U18M – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 20

c) Nombre de poules : 4 soit 6 équipes par poule (dont 1 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 17h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 19 octobre.

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Régionale 2 :

Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

d) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes classées 3 et 4^{ème} de chaque poule accèdent au championnat d'Interdépartemental 1.

e) Descentes des équipes :

Les équipes classées 5^{ème} de chaque poule sont remises à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB





A mettre à jour 26/27

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U21M – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 6

c) Nombre de poules : 1

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche 11h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 7 licences AST CTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 19 octobre.

b) Montées des équipes en NAQ :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ :

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} accèdent au championnat Interdépartemental avec le CD87.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB



CALENDRIER SPORTIF - SAISON 2026/2027 PHASE 1 ET 2

Periode : Aout – Decembre 26

		5X5				Jeunes	Jeunes	Coupe de la Vienne	championnat 3X3	Technique	Officiel	Divers
		SENIOR		JEUNES		Interdept	Interdept					
		Poule de 12 PRM	Poule de 5 (PRF et DM2)	Poule de 5	U11	Niveau 1	Niveau 2					
S.5 D.6sept		OPEN FEMININ				TQ PPR						OPEN FEMININ
V.11 S.12 D.13 Sept						TQ PPR						
V.18 S.19 D.20 Sept	1A	1A				PPR						recyclage 19/09 matin
V.25 S.26 D.27 Sept	2A	2A				PPR						
V.2 S.3 D.4 Oct	3A	3A				PPR						
V.9 S.10 D.11 Oct	4A	4A										
V.16 S.17 D.18 Oct	5A	5A				PPR						
V.23 S.24 D.25 Oct												
V.30 S.31 Oct D.1er Nov												
V.6 S.7 D.8 Nov	6A	1R				1A	1A			7/11 BFE(1)		
V.13 S.14 D.15 Nov	7A	2R				2A	2A		14 nov U9	14/11 BFA(1)	14/11 : EAD (2)	
V.20 S.21 D.22 Nov	rattrapage	rattrapage				rattrapage	rattrapage	1er tour		21/11 BFJ(1)	23/11 : Perf Naq	
V.27 S.28 D.29 Nov	8A	3R				3A	3A					
V.4 S.5 D.6 Déc	9A	4R				4A	4A		5 déc U9	5/12 BFE (2)	5/12 : EAD (3)	
V.11 S.12 D.13 Déc	10A	5R				5A	5A			12/12 BFA (2) 13/12 CS1(1)		
V.18 S.19 D.20 Déc	rattrapage									19 au 22 déc CIC/TIC U13 (CD17)		
S.26 D.27 Déc												

CALENDRIER SPORTIF - SAISON 2026/2027 PHASE 3

Periode : Janvier - Juin 2027

	5X5				Jeunes	Jeunes	Coupe de la Vienne		championnat 3X3	Technique	Officiel	Divers
	SENIOR		JEUNES		Interdept	Interdept						
	Poule de 12 PRM	Poule de 6 (PRF et DM2)	Poule de 6	U11	Niveau 1	Niveau 2		Plateau baby				
S.2 D.3 Janv										3/01 CS1(2)		
V.8 S.9 D.10 Janv	11A	1A	1A	1A	6A	1A				9/01 BFJ (2)	11/01 : Perf NAQ	
V.15 S.16 D.17 Janv	1R	2A	2A	2A	7A	2A		16 janv U9		16/01 BFE (3)		
V.22 S.23 D.24 Janv	rattrapage	rattrapage	rattrapage	3A	rattrapage	rattrapage	2è tour					
V.29 S.30 D.31 Janv	2R	3A	3A	4A	1R	3A				30/01 BFA (3)	30/01 : matinée mi-saison	
V.5 S.6 D.7 Fév	3R	4A	4A	5A	2R	4A		6 fév U9		6/02 BFJ (3)		
V.12 S.13 D.14 Fév	4R	5A	5A	rattrapage	3R	5A				14/02 CS1(3)		
V.19 S.20 D.21 Fév		rattrapage								20/02 CS2 (1) 21/02 CS2 (2)		
V.26 S.27 D.28 Fév								3ième date		TDE 25 au 27 fév NAQ	22 -> 25/02 : EAD	
V.5 S.6 D.7 Mars	5R	1R	1R	1R	4R	1R					8/03 : Perf CDO86	
V.12 S.13 D.14 Mars	6R	2R	2R	2R	5R	2R		13 mars U9			13/03 : EAD (4)	
V.19 S.20 D.21 Mars	rattrapage	rattrapage	rattrapage	3R	rattrapage	rattrapage	3è tour					
V.26 S.27 D.28 Mars + Lundi P	7R			4R	6R							
V.2 S.3 D.4 Avril	8R	3R	3R	5R	7R	3R		3 avril U9				
V.9 S.10 D.11 Avril	9R						4è tour J					
V.16 S.17 D.18 Avril							4è tour S		4ième date			
V.23 S.24 D.25 Avril	10R	4R	4R			4R						
S.1er Mai D.2 Mai	11R	5R	5R	FNMB 1er Mai		5R		FNMB U9				
Jeudi Ascension 6 Mai												
S.8 D.9 Mai												
V.14 S.15 D.16 Mai + lundi Pentecôte												
V.21 S.22 D.23 Mai												
V.28 S.29 D.30 Mai							1/2 finales					
S.5 et D.6 Juin										6 juin Tournoi Kids		
S.12 D.13 Juin							Finales			13 juin Tournoi U12		
S.19 D.20 Juin												

CALENDRIER ADMINISTRATIF - SAISON 2026/2027

Réunions du comité directeur et de son bureau

Jeudi 27 août 2026	19h00	Réunion du comité directeur
Vendredi 4 septembre 26	19h00	Réunion Rentrée des clubs
Jeudi 24 septembre 26	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
Jeudi 8 octobre 2026	19h00	Réunion du comité directeur
vendredi 30 octobre 2026	19h00	Réunion CDP - Président FFBB
jeudi 19 novembre 2026	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
jeudi 17 décembre 2026	19h00	Réunion du comité directeur
Jeudi 14 janvier 2027	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
jeudi 11 février 2027	19h00	Réunion du comité directeur
Xxx Mars 2027 (date à valider)	09h30	Conseil des Présidents CD86
jeudi 25 mars 2027	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
jeudi 29 avril 2027	19h00	Réunion du comité directeur
jeudi 27 mai 2027	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
jeudi 03 juin 2027	19h00	Réunion du comité directeur
Vendredi 18 juin 2027	19h00	Assemblée générale

Assemblées générales

Vendredi 18 juin 2027	19h00	Comité départemental Vienne de basketball
A définir		Ligue Nouvelle-Aquitaine de basketball

DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFS – SAISON 2026/2027

Dispositions financières

Ordre général	
Majoration pour dépassement de délai de paiement (15 jours après réception des factures)	10 %
Envoi de courrier recommandé	Frais postaux
Dérogation non saisie, ou saisie à moins de 30 jours ou changement de dates ou d'horaires moins de 7 jours avant la rencontre et/ou après désignation d'officiel(s)	30 €
Dérogation déposée dans les temps, mais sans réponse du club adverse 21 jours avant la rencontre	10€
Liste des joueurs brûlés non parvenue ou parvenue en retard à la commission sportive concernée (limite 7 jours avant la 1ere rencontre)	30€
Liste des équipes personnalisées non parvenue ou parvenue en retard à la commission sportive concernée ou à la commission coupe de la Vienne (limite 7 jours avant la 1ere rencontre)	30 €
Coupe de la Vienne : joueur ajouté par rapport à la liste personnalisée fournie avant le 1 ^{er} tour de coupe (sauf nouveau licencié)	50 €
Coupe de la Vienne : joueur changeant d'équipe personnalisée	30 € et rencontre perdue par pénalité
Feuille e-marque non transmise ou transmise en retard (le dimanche après 21H), non utilisation de l'e-marque	30,00 €
Score non saisi ou saisi en retard (après dimanche 21H)	30,00 €
Forfait simple jeunes U11	10,00 €
Forfait tardif jeunes U11 (après vendredi midi)	15,00 €
Forfait général jeunes (U11)	30 €
Forfait simple U13 à U21	45,00 € + frais annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
Forfait tardif U13 à U21(après vendredi midi)	68.00 € + frais annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
Forfait général U13 à U21	100 €
Forfait simple SENIORS	75 € + frais annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
Forfait tardif SENIORS (après vendredi midi)	113 € + frais annexes s'il y a lieu (arbitrages,

	déplacements équipes adverses, etc...)
Refus Montée R3 SENIORS - 2 années de suite sur les 2 premières places	150 €
Forfait général SENIORS	150 €
Forfait coupe de la Vienne jeunes et seniors - phases préliminaires	75 €
Forfait coupe de la Vienne jeunes et seniors en phase finales : 1/8, 1/4, 1/2 finales	150 €
Forfait coupe de la Vienne jeunes et seniors en finale	300 €
Réclamation (80,00 € au dépôt de la réclamation et 100,00 € à la confirmation du groupement sportif)	180,00 €
Délégué de club absent toutes catégories	15 €
Nombre de mutés dépassé en seniors et U13 > 3	30,00 € et match perdu par pénalité
Nombre de mutés dépassé en U15, U18, U21 M et F >5	30,00 € et match perdu par pénalité
Plus de cinq joueurs qui doublent jusqu'en U21	50,00 € et match perdu par pénalité
Plus de cinq joueurs qui doublent en seniors	75,00 € et match perdu par pénalité
Joueur brûlé jouant en division inférieure jusqu'en U21	50,00 € et match perdu par pénalité
Joueur brûlé jouant en division inférieure seniors	75,00 € et match perdu par pénalité
Joueur non qualifié ou non surclassé (toutes catégories)	30,00 € et match perdu par pénalité
Officiel, dirigeant et technicien non qualifiés	30,00 €
Licence non présentée (joueur qualifié)	15 €
Nombre de joueurs mutés supérieur au nombre autorisé	30 € par joueur muté et match perdu par pénalité
Type de licence non autorisé pour un entraîneur ou joueur U13 à seniors	15,00 €
Equipe U11 : Pas d'entraîneur, entraîneur -16 ans sans majeur sur le banc	Avertissement au 1er + 30E à la pénalité suivante

Incivilités

	G1	G2
Faute technique 1 ou disqualifiante sans rapport	30 €	30 €
Faute technique 2 ou disqualifiante sans rapport	100 €	30 €
Faute technique 3 ou disqualifiante sans rapport	130 €	30 €
Frais de dossier cumul 3 fautes techniques et/ou FDSR	35 € - LNABB	
Faute technique 4 ou disqualifiante sans rapport	150,00 €	30 €
Faute technique 5 ou disqualifiante sans rapport et	160,00 €	30 €

suivantes		
Ouverture du dossier disciplinaire à partir de la 5 ^e FT	160 € - LNABB	
Officiels		
Indemnité arbitre pour une rencontre seniors et U21 (prime fixe + kilomètres)	30,00 € + kms aller-retour	
Indemnité arbitre pour une rencontre Jeune (U13 à U18) (prime fixe + kilomètres)	24,00 € + kms aller-retour	
Absence Arbitres non excusée (facturée au club)	1ere fois : 1 avertissement : gratuit	
	2eme fois : 15 €	
Indisponibilités non saisies moins de 14 jours avant la rencontre (facturées au club)	1ere fois : 1 avertissement : gratuit	
	2eme fois : 15 €	
Indemnité kilométrique < 340 kilomètres aller et retour	0,40€	
Ouverture d'un dossier disciplinaire	Tarif LNABB	
Rapport demandé non parvenu ou parvenu en retard	Tarif LNABB	
Absence à l'assemblée générale du comité départemental Vienne de basketball – Clubs	100,00 €	
Absence à toute réunion obligatoire (présentielle / distancielle) – Clubs	50 €	
Absence à la réunion de rentrée des clubs (réunion obligatoire) - Clubs	50 €	
Absence à la fête du mini basket Si absence totale du club ayant des équipes engagées en U11 F/M, une pénalité sera appliquée.	Montant de la pénalité appliquée : 10 € multiplié par le nombre d'équipes engagées en championnat	
Stages – Participation des stagiaires		
Recyclage arbitre sur 1 journée (repas à la charge du stagiaire)	Frais de formation : GRATUIT	
	Frais d'hébergement et repas : 100% des frais à appliquer au club	
Stage EAD arbitre sur 4 journées	Frais de formation : GRATUIT	
	Frais d'hébergement et repas : 50% des frais à appliquer au club	
Formation brevet fédéral, public enfants, jeunes, seniors, vivre ensemble	190 €	
Formation CS1 (tarif NAQ)	200 €	
Formation CS2 – si délégation CD86 (tarif NAQ)	240 €	

TARIFS

Affiliations – FFBB		
Club de moins de 50 licenciés	5X5 - 3X3 – VXE	199 €
Club de moins de 50 licenciés	3X3 – VXE	199 €
Club de moins de 50 licenciés	VXE	199 €
Club de plus de 50 licenciés	5X5 - 3X3 – VXE	299 €
Club de plus de 50 licenciés	3X3 – VXE	299 €
Club de plus de 50 licenciés	VXE	299 €
Nouvelle association	5X5 - 3X3 – VXE	199 €
+ 2eme année d’affiliation		0 €
+ 3eme année d’affiliation		0 €
Nouvelle association	3X3 – VXE	199 €
+ 2eme année d’affiliation		0 €
+ 3eme année d’affiliation		0 €
Nouvelle association	VXE	199 €
+ 2eme année d’affiliation		0 €
+ 3eme année d’affiliation		0 €
Cotisation départementale		
Club de moins de 50 licenciés	5X5 - 3X3 – VXE	70,00 €
Club de plus de 50 licenciés	5X5 - 3X3 – VXE	85,00 €

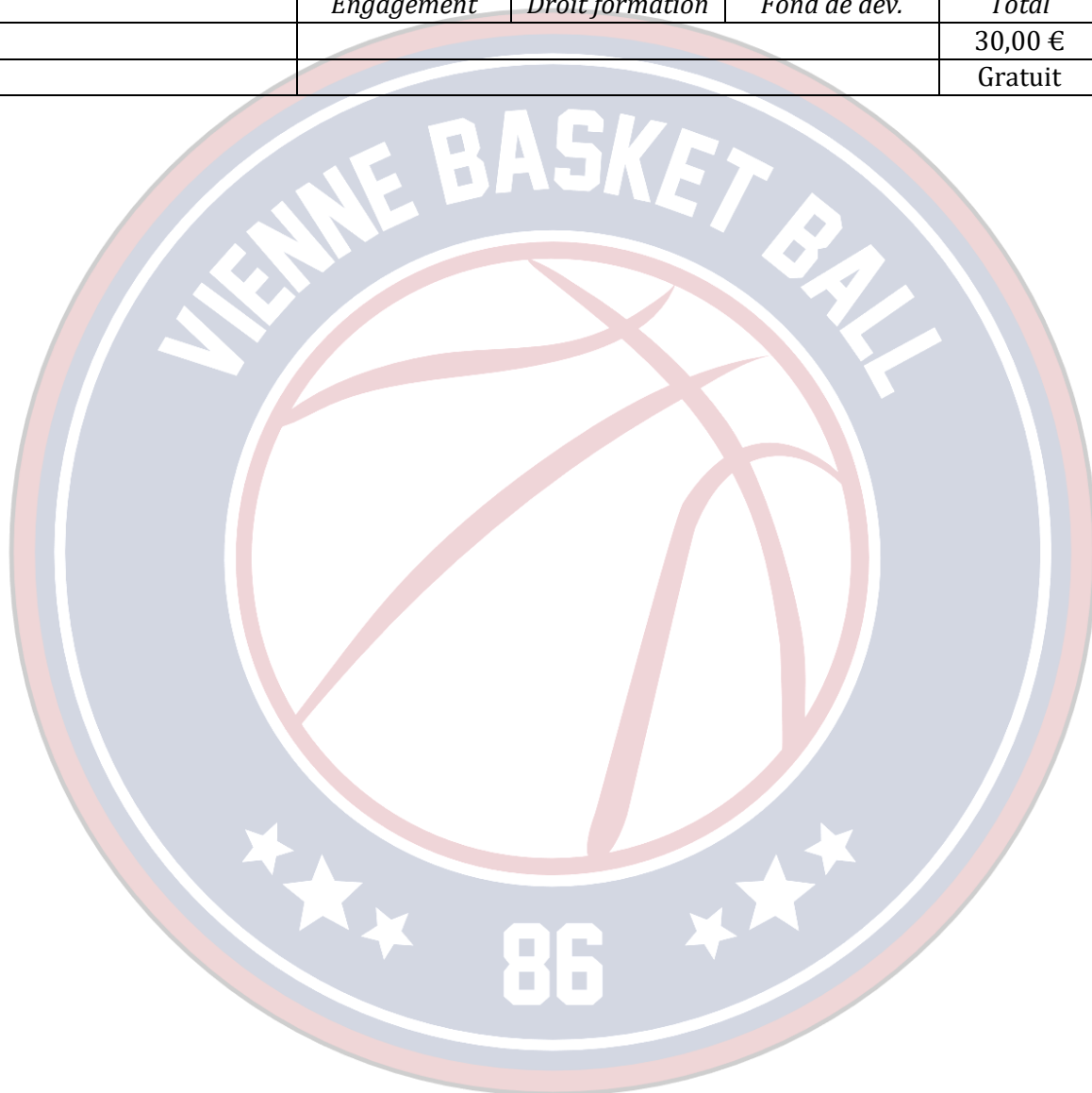
DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFS – SAISON 2026/2027

Droits Engagement Championnats

CATÉGORIES SENIORS Championnat Départemental		Engagement 5x5	Fond de développement arbitres	Fond de Formation arbitres	Total
PRM – PRF	Masculine Féminine	85 €	15 €	60 €	160 €
D2	Masculine Féminine	75 €	15 €	50 €	140 €
CATÉGORIES JEUNES Championnat Interdépartemental		Engagement 5x5	Fond de développement arbitres	Fond de Formation arbitres	Total
U13 à U21 Phase pré région (Sept/oct)	Masculine Féminine	30 €		0 €	30 €
U13 à U21 - ID1 (nov à mai)	Masculine Féminine	85€		35 €	120 €
U13 à U21 - ID2 (janv à mai)	Masculine Féminine	55 €		25 €	80 €
CATÉGORIES JEUNES Championnat Départemental		Engagement 5x5	Fond de développement arbitres	Fond de Formation arbitres	Total
U11 1 ^{ère} Phase (Nov. – Déc.)	Masculine	20 €	0 €	0 €	20 €
U11 2 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Masculine	20€	0 €	0 €	20 €
U11 1 ^{ère} phase (Nov-Déc)	Féminine	0 €	0 €	0 €	0 €
U11 2 ^{ème} phase (janv-mai)	Féminine	0 €	0 €	0 €	0 €
U13 1 ^{ère} Phase (Sept. – Oct.)	Masculine	10 €	5 €	5 €	20 €
U13 2 ^{ème} Phase (Nov. – Déc.)	Masculine	20 €	5 €	5 €	30 €
U13 3 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Masculine	25 €	5 €	5 €	35 €
U13 1 ^{ère} Phase (Sept. – Oct.)	Féminine	0 €	5 €	5 €	10 €
U13 2 ^{ème} Phase (Nov. – Déc.)	Féminine	0 €	5 €	5 €	10 €
U13 3 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Féminine	0 €	5 €	5 €	10 €
U15-U18 – U21 1 ^{ère} Phase (Sept. – Oct.)	Masculine Féminine	10 €	5€	5 €	20 €
U15-U18 – U21 2 ^{ème} Phase (Nov. – Déc.)	Masculine Féminine	20 €	5€	15 €	40 €
U15 -U18 – U21 3 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Masculine Féminine	35 €	5 €	20 €	60 €

Droits Engagement Coupe de la Vienne

Engagements coupe de la Vienne				
	Engagement	Droit formation	Fond de dév.	Total
Seniors				30,00 €
U15, U18, U21 :				Gratuit



TARIFS LICENCES 2026-2027

Licences (Socle + Extension)				
	Fédération	Ligue	Comité	Total
Dirigeants, officiels, techniciens	17.00€	15.00 €	15.00€	47.00€
Loisir	30.00€	16.00 €	15.00€	61.00€
Joueur Entreprise	30.00 €	22.75 €	15.00€	68.00 €
U19 à seniors	37.00 €	23.25 €	25.75€	86.00 €
U16 à U18	37.00 €	23.25 €	25.75€	86.00 €
U12 à U15	27.00€	19.50 €	22.50€	69.00 €
Baby à U11	21.00€	16.00€	20.00€	57.00 €
OTM club et arbitres clubs majeurs (E-learning obtenu)				25.00 €
AST Territoires - U13 et moins				Gratuit
AST Territoires - U15				15,00 €
AST Territoires - U16 et plus				24,00 €
AST Entreprise U19 et plus				19,00 €
ASP Performance - U18 et moins				Gratuit
ASP Performance - U19 et plus				24,00 €
Basket Vivre Ensemble - U18 et moins				17.00€ (FFBB)
Basket Vivre Ensemble - U19 et plus				48.00 €
Micro-Basket U1 à U5				Gratuit
Extension T : prêt compétition				
U7 à U13				Gratuit
U14 – U15				63.00€
U16 – Séniors				65.00€
Assurances (HELMET SPORT)				
RC obligatoire incluse dans tarif				0.26 €
Option A facultative				2.09 €
Option B avec Indemnité journalière (option)				6.39 €
Option C : A ou B + 0.36 (option)				0.50 €
Mutations				
U7 à U13				Gratuit
U14 à séniors				60.00€
Licence hors club				
Voir dispositions financières FFBB				

ANNEXE : SAISINE DE COMMISSION DISCIPLINE

Sont concernés les rencontres amicales ou officielles des niveaux départementales, interdépartementales ou régionale sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine de Basketball

LA COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE EST LA SEULE COMMISSION COMPETENTE POUR TRAITER LES PROCEDURES DISCIPLINAIRES FAISANT L'OBJET DE RAPPORT PAR LES ARBITRES.

Lors d'incidents ou fautes disqualifiantes avec rapports, l'arbitre transmet l'ensemble des rapports le plus rapidement possible, **dans un délai de 72 heures maximum** suivant la rencontre, PAR TOUT MOYEN, directement à :

discipline@naqbasket.fr ou ligue@naqbasket.fr

FORMALITES DE FIN DE RENCONTRE :

Les formalités se déroulent dans un local, pouvant être fermé à clé, mis à disposition par l'association organisatrice.

Les arbitres, officiels de table de marque et le délégué du club, sont les seuls à avoir accès. A la demande des arbitres, le délégué du club ira chercher les 2 capitaines (catégories Séniors, U21 et U18) ou les 2 entraîneurs (catégories jusqu'à U15).

Les capitaines des 2 équipes pour les catégories Séniors, U21 et U18 sont invités, par les arbitres, à prendre connaissance des faits notifiés sur la feuille de marque.

Pour les catégories jusqu'à U15, les 2 entraîneurs seront invités par les arbitres, à prendre connaissance des faits notifiés sur la feuille de marque.

La signature par le capitaine ou l'entraîneur (selon la catégorie) de l'incident ou du motif de la faute disqualifiante avec rapports signifie que le signataire en a pris connaissance et non qu'il est en accord avec ce qui est noté. Il est invité, de même que toute autre personne concernée, à transmettre son rapport le plus rapidement possible.

Un refus de signature n'est pas un vice de procédure. Dans ce cas, les arbitres, doivent mentionner le refus de signature doit être mentionné dans la case signature.

Dès lors de la prise de connaissance de la notification d'un incident et/ou d'une faute disqualifiante avec rapport, les capitaines, entraîneurs et/ou licenciés disqualifiés peuvent établir leur rapport et le transmettre à la Commission Régionale de Discipline.

Un licencié disqualifié avec rapport est suspendu, sans autre avis de la commission, jusqu'au rendu de la décision. Seul le Président de Commission Régionale de Discipline a le pouvoir de lever la mesure provisoire. Pour rappel, un licencié suspendu :

- Ne doit pas figurer sur une feuille de marque le temps de sa suspension ;
- N'a pas accès au vestiaire, au banc, à l'aire de jeu ;
- Ne doit pas donner de consignes lors de la rencontre, par quelque moyen que ce soit ;
- Il peut être présent dans les tribunes et encourager les participants à la rencontre.

Seuls, les arbitres de la rencontre ont le pouvoir d'écrire au verso de la feuille de marque. Dans le cas de réserve ou réclamation, le capitaine ou l'entraîneur dicte au 1er arbitre ce qu'ils veulent voir figurer dans les rubriques RESERVE ou RECLAMATION.

TRANSMISSION DES RAPPORTS :

Le 1er arbitre est en charge des formalités en cas d'incident et/ou de faute disqualifiante avec rapport. Il a le devoir de remplir sa mission et aucun événement ne peut l'empêcher de remplir celle-ci comme il se doit.

Dans le cas où une rencontre serait programmée à suivre, elle devra attendre que le 1er arbitre termine la procédure comme il se doit, la rencontre suivante attendra et si l'arbitre est désigné sur un autre lieu, il arrivera en retard.

Les arbitres doivent avoir en leur possession :

- Une clé USB pour télécharger la feuille de marque de la rencontre ;
- Un nombre de formulaire conséquent à remettre aux officiels présents (OTM, délégué club, etc...).

Les arbitres, les officiels de la table de marque, ont le devoir d'établir leur rapport personnalisé aussitôt après la rencontre.

Si les OTM jouent lors de la rencontre suivante, ils retarderont leur échauffement et rempliront leur devoir comme il se doit.

Le 1er arbitre a le devoir de rassembler l'ensemble des rapports avec la feuille de marque et transmettre l'ensemble des documents à la Commission Régionale de Discipline.

Dans le cas où, la procédure ne serait pas respectée, que les rapports ne seraient pas envoyés directement à la ligue ou à la Commission Régionale de Discipline ou au-delà des 72 heures ;

La commission statuera au vice de procédure et informera le Secrétaire Général de Ligue.

Comités Départementaux :

Les Présidents ou Secrétaires Généraux de comité départementaux n'ont pas de pouvoir de saisine de la Commission Régionale de Discipline.

Si la procédure décrite ci-dessus n'était pas respectée lors d'incidents sur des rencontres de niveau départemental ou interdépartemental, seuls le Président ou le Secrétaire Général devront formuler une demande écrite de saisine auprès du secrétaire général de ligue Nouvelle-Aquitaine de Basketball : secrétaire@naqbasket.fr et copie à discipline@naqbasket.fr.

Pour rappel, les comités départementaux n'ont aucun pouvoir disciplinaire et ne peuvent pas se substituer à la Commission Régionale de Discipline par le biais d'une commission quelle qu'elle soit (éthique, etc...).

VIOLENCE PHYSIQUE A ARBITRE : L'arbitre transmet, par quelque moyen que ce soit, l'ensemble des rapports, le plus rapidement possible, dans la limite des 72 heures suivant la rencontre à la Commission Fédérale de Discipline : discipline@ffbb.com

Ne pas respecter les procédures imposera une demande de saisine par Président de Ligue (rencontre régionale) ou par le Président de comité (rencontre départementale) auprès du secrétaire général de la FFBB.

ANNEXE : PLATEFORME SIGNALEMENT : JESIGNALE.FFBB.COM

Ce qu'il faut retenir :

- Ouverture de la plateforme de recueil de signalements le 20/09/2024
- Accessibilité à partir de la page internet fédérale www.ffbb.com – « Je signale » ou à l'adresse <https://jesignale.ffbb.com> ou par un lien QR Code
- Que vous soyez témoin ou victime, vous pouvez faire un signalement (même anonymement) pour des faits répréhensibles en lien avec le basket
- Interface accessible 24/7

I. Ouverture de la plateforme de recueil de signalements

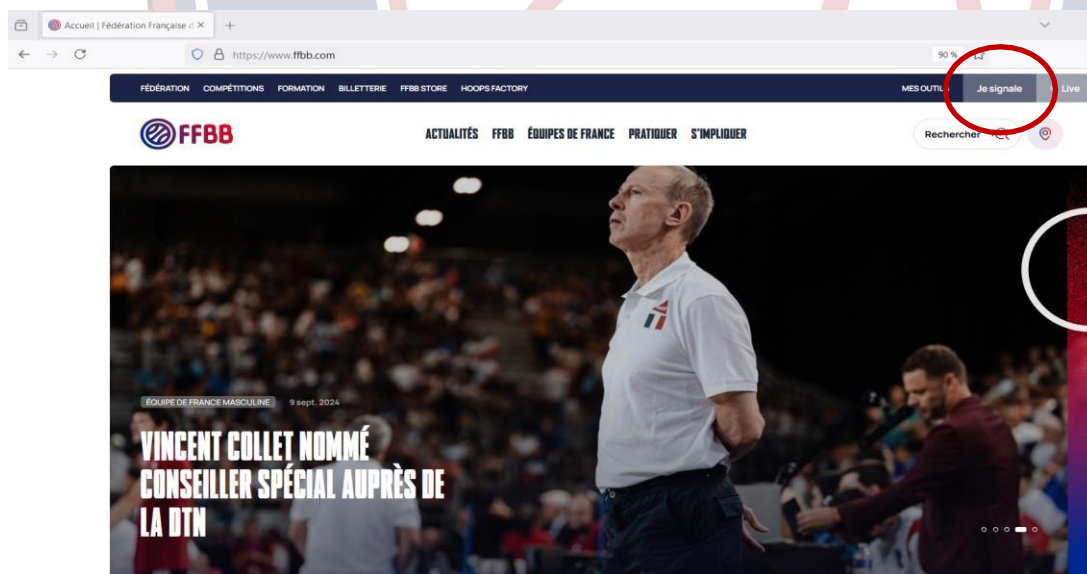
La lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations fait partie des priorités de la Fédération Française de Basketball, sensible à la protection de l'intégrité physique et morale de ses licenciés.

Forte de ces valeurs et de son engagement en matière d'intégrité et de conformité, la FFBB a mis en place, à compter du **20/09/2024**, une plateforme de recueil de signalements.

II. Accessibilité de la plateforme

La plateforme est accessible 24/7 à toute personne pour des faits répréhensibles en lien avec le basket, à partir :

- de la page internet fédérale www.ffbb.com – « Je signale »



- de l'adresse <https://jesignale.ffbb.com>



- du lien QR Code que vous retrouverez en pièce jointe.

III. Fonctionnement de la plateforme

La plateforme est accessible à tous, que vous soyez victime ou témoin de faits et donne la possibilité d'émettre les signalements suivants :

- violences sexuelles
- violences physiques
- violences morales et psychologiques
- discriminations
- corruption / tentative de corruption
- conflit d'intérêt
- Autres (dans cette hypothèse le signalement doit être précisé)

Vous avez la possibilité de reporter ici, l'existence de conduites ou de situations contraires à l'intérêt général du Basketball et dont vous êtes victime, ou dont vous avez eu personnellement connaissance ou dont vous avez été témoin.

L'ouverture de la plateforme permet :

- Une procédure de recueil et de traitement des signalements digitalisée ;
- Un outil simple d'utilisation ;
- Un signalement sécurisé et en toute confidentialité ;
- La possibilité d'effectuer un signalement anonyme ;

Vous pourrez suivre votre signalement et communiquer avec le/les référent(s) du Service Intégrité Conformité grâce au code confidentiel généré par la plateforme, qui vous sera communiqué par mail. Ces échanges respectent le choix des auteurs de déclaration s'ils ont souhaité rester anonymes.

⇒ Pour voir la vidéo de lancement de la plateforme de recueil des signalements de la FFBB : [cliquez-ici](#)

ANNEXE : MÉMO SAISON 2026-2027

Avant le début des championnats

- ✓ Saisir les horaires des rencontres dans FBI au minimum 30 jours avant la date prévue.
- ✓ Transmettre les listes de joueurs brûlés au plus tard 7 jours avant le début du championnat.
- ✓ Transmettre les listes d'équipes personnalisées au plus tard 7 jours avant le début du championnat.
- ✓ Vérifier les qualifications, surclassements et licences des joueurs et entraîneurs.

Le jour de la rencontre

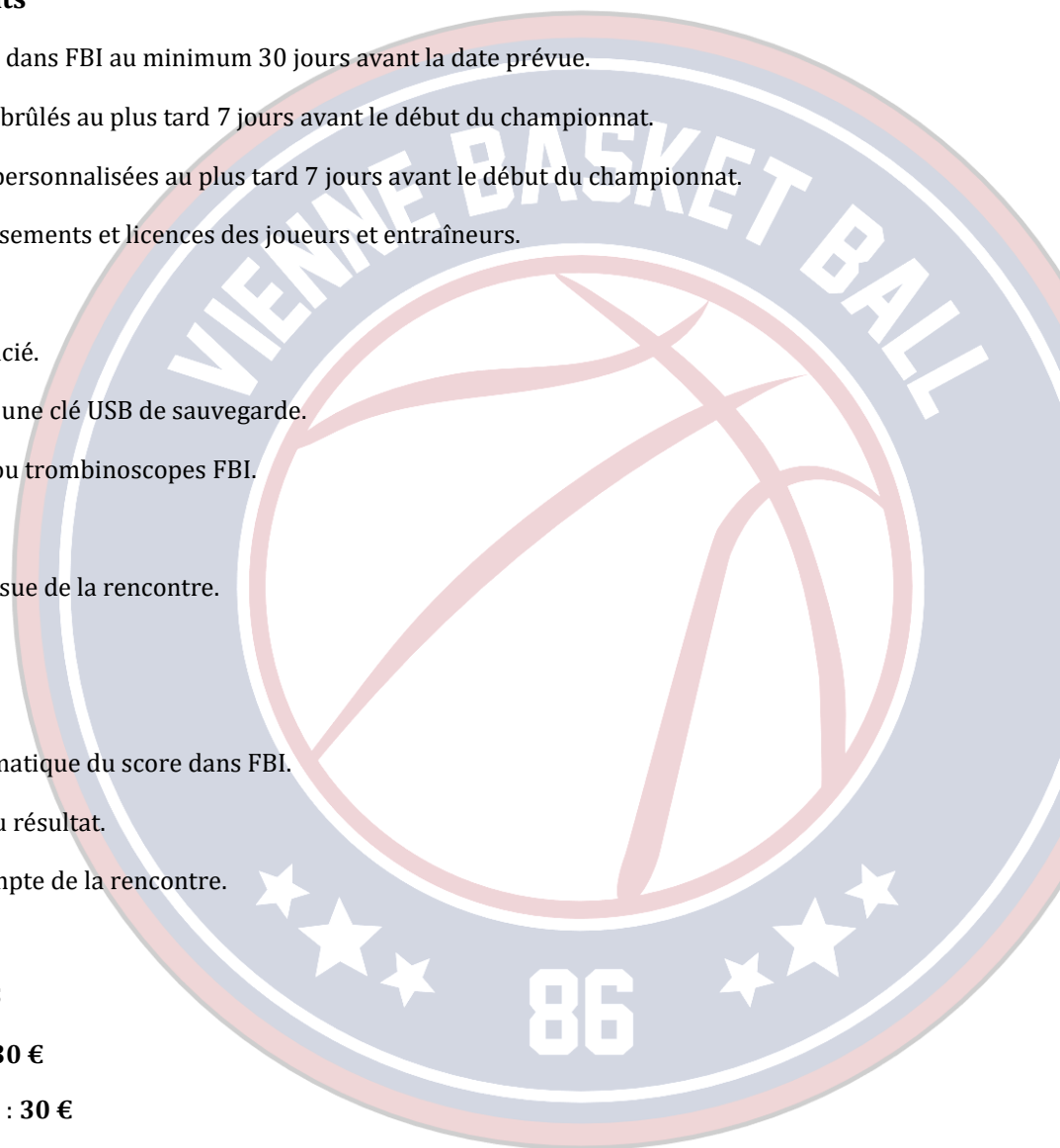
- ✓ Désigner un délégué de club licencié.
- ✓ Préparer le matériel e-Marque et une clé USB de sauvegarde.
- ✓ Mettre à disposition les licences ou trombinoscopes FBI.
- ✓ Vérifier la présence des officiels.
- ✓ Exporter la feuille e-Marque à l'issue de la rencontre.

Avant le dimanche 21h00

- ✓ Export de la feuille e-Marque.
- ✓ Vérification de la remontée automatique du score dans FBI.
- ✓ En cas d'échec, saisie manuelle du résultat.
- ✓ Contrôle de la bonne prise en compte de la rencontre.

Pénalités les plus fréquentes

- ☐ Dérogation hors délai : **30 €**
- ☐ Liste de brûlés en retard : **30 €**
- ☐ Liste d'équipes personnalisées en retard : **30 €**
- ☐ Feuille e-Marque non transmise : **30 €**
- ☐ Résultat non saisi avant dimanche 21h : **30 €**
- ☐ Absence de délégué : **15 €**
- ☐ Forfait simple U13 à U21 : **45 €**
- ☐ Forfait tardif U13 à U21 : **68 €**
- ☐ Forfait simple Seniors : **75 €**
- ☐ Forfait tardif Seniors : **113 €**



2. TABLEAU SYNTHÉTIQUE BRÛLÉS - DOUBLURES - MUTÉS

Récapitulatif des règles de participation

Catégorie	Mutés équipe 1	Mutés équipe réserve	Brûlés Département	Brûlés Région/ID	Nombre de rencontres maxi week-end
U13	3	2	5	7	1
U15	5	2	5	7	2 en U15
U18	5	2	5	7	2
U21	5	2	5	7	2
Seniors	3	3	5	7	2

Règles essentielles

- Une équipe départementale possède 5 joueurs brûlés.
- Une équipe régionale ou interdépartementale possède 7 joueurs brûlés.
- Un joueur brûlé ne peut pas évoluer dans une équipe de niveau inférieur.
- Au maximum 5 joueurs peuvent doubler entre une équipe réserve et une équipe première sur un même week-end.
- Le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir.

Equipes personnalisées

- Les joueurs inscrits dans une équipe personnalisée ne peuvent pas changer d'équipe.
- Toute modification doit être autorisée par la commission sportive.

3. PROCÉDURES OFFICIELLES

Absence d'arbitre désigné

En cas d'absence d'un arbitre officiel à l'heure prévue de la rencontre :

1. Priorité est donnée à tout arbitre officiel présent dans la salle.
2. À défaut, les clubs désignent d'un commun accord un arbitre licencié.
3. La rencontre doit être jouée si les conditions de sécurité sont réunies.
4. Toute absence d'arbitre doit être signalée à la Commission Départementale des Officiels.

Procédure en cas de panne e-Marque

Perte temporaire des données

1. Suspension de la rencontre.

2. Tentative de récupération via la clé USB de sauvegarde.
3. Utilisation d'un autre ordinateur si nécessaire.
4. Reprise de la rencontre après récupération.

Impossibilité de récupération

1. Impression des données disponibles.
2. Poursuite de la rencontre sur feuille papier.

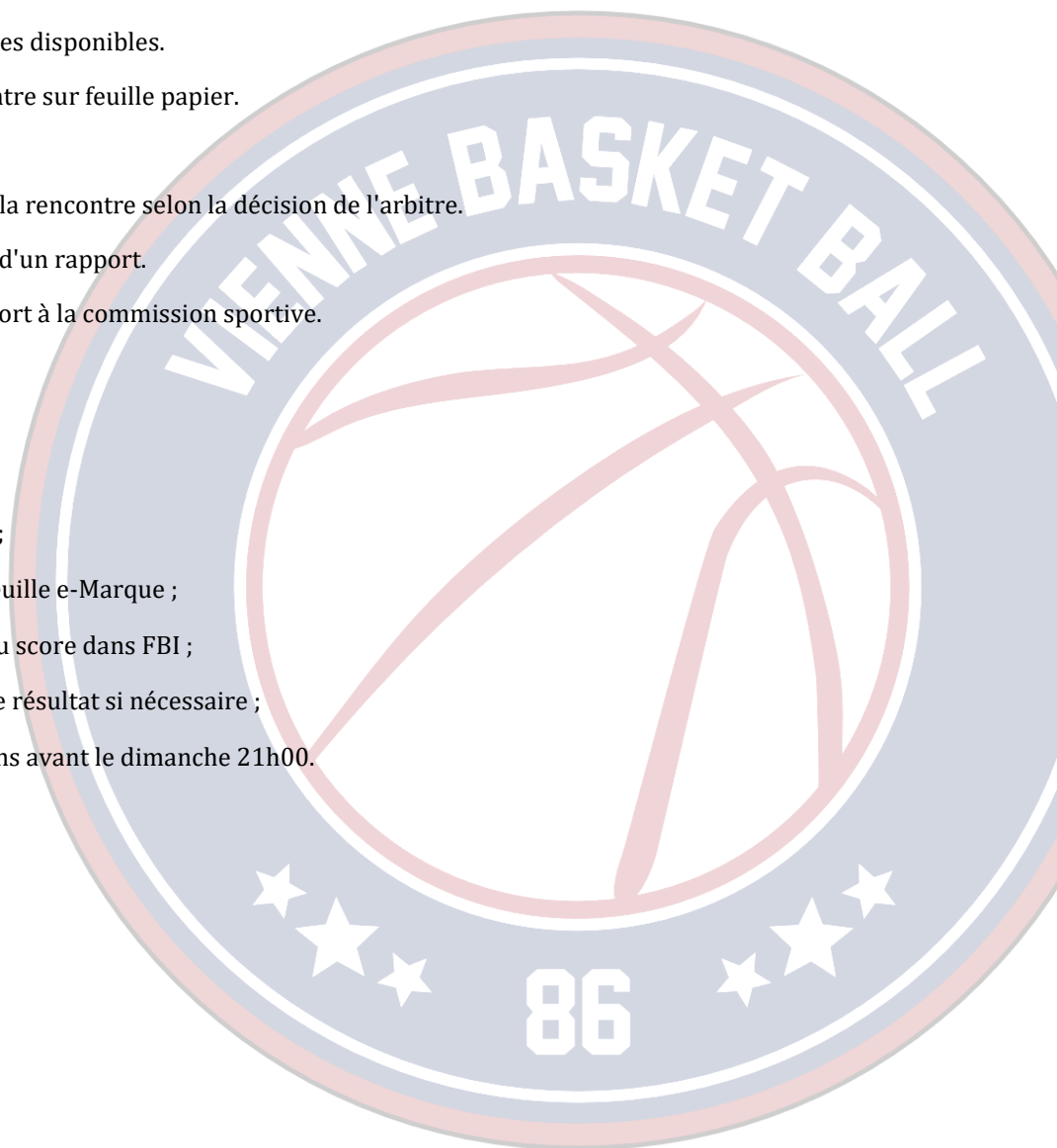
Perte définitive

1. Arrêt ou poursuite de la rencontre selon la décision de l'arbitre.
2. Rédaction obligatoire d'un rapport.
3. Transmission du rapport à la commission sportive.

Fin de rencontre

Le club recevant doit :

- exporter la rencontre ;
- vérifier l'envoi de la feuille e-Marque ;
- vérifier la remontée du score dans FBI ;
- saisir manuellement le résultat si nécessaire ;
- effectuer ces opérations avant le dimanche 21h00.



ANNEXE : POINTS DE VIGILANCE DE DÉBUT DE SAISON

Avant le début des championnats

Engagements des équipes

- ☐ Vérifier l'engagement de toutes les équipes dans les compétitions départementales, interdépartementales et la Coupe de la Vienne.
 - ☐ Vérifier les coordonnées des correspondants dans FBI.
 - ☐ Vérifier la disponibilité des créneaux de salles pour toute la saison.
-

Listes sportives

- ☐ Transmettre les listes de joueurs brûlés à la commission sportive au plus tard 7 jours avant le début du championnat.
 - ☐ Transmettre les listes d'équipes personnalisées à la commission sportive au plus tard 7 jours avant le début du championnat.
 - ☐ Vérifier les surclassements nécessaires avant la première rencontre.
 - ☐ Vérifier la qualification de tous les joueurs et entraîneurs.
-

Horaires des rencontres

- ☐ Saisir les horaires des deux premières journées au minimum 15 jours avant les rencontres.
 - ☐ Saisir les horaires de toutes les autres journées au minimum 30 jours avant les rencontres.
 - ☐ Vérifier la cohérence des enchaînements de matchs sur la journée.
 - ☐ Anticiper les demandes de dérogation avant les désignations d'officiels.
-

Officiels

- ☐ Vérifier la présence des arbitres, OTM et responsables de salle nécessaires au déroulement des rencontres.
 - ☐ Désigner le correspondant CDO du club.
 - ☐ Informer les bénévoles des procédures e-Marque.
-

e-Marque

- ☐ Vérifier le fonctionnement de l'ordinateur.
 - ☐ Vérifier la présence d'une clé USB de sauvegarde.
 - ☐ Vérifier l'accès Internet ou prévoir une solution alternative d'export.
 - ☐ Former les personnes susceptibles de tenir la table de marque.
-

Encadrement

- ☐ Vérifier que tous les entraîneurs sont licenciés et qualifiés.

- ☐ Pour les entraîneurs mineurs, prévoir obligatoirement la présence d'un adulte licencié sur le banc.
- ☐ Vérifier la disponibilité des dirigeants accompagnateurs pour les équipes de jeunes.

MEMO : RÉSERVES ET RÉCLAMATIONS

Pour toute réserve ou réclamation, les clubs doivent appliquer les procédures prévues par les règlements généraux et sportifs de la FFBB et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

1. Réserves avant ou pendant la rencontre

Les réserves peuvent notamment concerner :

- la qualification d'un joueur ou d'une joueuse ;
- son identité ;
- un surclassement ;
- la conformité des équipements ou des installations ;
- toute autre situation prévue par les règlements fédéraux.

La réserve doit être formulée auprès de l'arbitre dans les formes et délais prévus par les règlements de la FFBB.

Documents utiles

Le club déposant une réserve doit être en mesure de fournir, à la demande de la commission compétente :

- tout justificatif en sa possession ;
- un rapport explicatif ;
- tout document complémentaire permettant l'instruction du dossier.

2. Réclamations sur une rencontre

Une réclamation concerne les conditions de déroulement de la rencontre ou un fait de jeu dont le club conteste les conséquences.

Procédure pratique

- ☒ Informer l'arbitre avant la signature définitive de la feuille de marque.
- ☒ Faire consigner la réclamation conformément aux procédures FFBB.
- ☒ Adresser, si nécessaire, un rapport complémentaire à la commission compétente.

Pièces pouvant être demandées

- courrier motivé du club ;
 - rapport du responsable d'équipe ;
 - témoignages écrits ;
 - photographies ou documents utiles ;
 - tout élément permettant l'instruction du dossier.
-

3. Délais

Afin de permettre un traitement rapide des dossiers, les clubs sont invités à transmettre leurs éléments écrits dans les 48h après la rencontre.

Tout dossier reçu hors des délais prévus par les règlements fédéraux pourra être déclaré irrecevable.

4. Frais de réclamation

Conformément aux dispositions financières en vigueur :

- dépôt de la réclamation : **80 €** ;
- confirmation de la réclamation : **100 €**.

Soit un montant total de **180 €**.

5. Instruction des dossiers

Les commissions compétentes peuvent demander :

- un rapport aux arbitres ;
- un rapport aux officiels de table ;
- un rapport aux clubs concernés ;
- tout document complémentaire jugé nécessaire.

Les décisions sont rendues conformément aux règlements fédéraux et territoriaux applicables.

Pour toute réserve ou réclamation, il est recommandé au club de contacter la Commission Statuts, Règlements et Qualifications afin de vérifier la procédure applicable. Une réserve ou une réclamation non formulée dans les formes ou délais réglementaires sera déclarée irrecevable.

Contacts utiles

Commission Sportive commission_sportive@viennebasketball.org

Commission des Officiels cdo@viennebasketball.org

Qualifications / Licences licences86@viennebasketball.org

Secrétariat Général secretariat_general@viennebasketball.org
